

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020

**La gestion de la crise
et la mise en œuvre du
Plan de relance régional**



La Région des Pays de la Loire s'est mobilisée depuis le début de la crise sanitaire et économique pour assurer la sécurité des Ligériens et apporter des solutions visant à réduire les effets de la crise. Elle a mobilisé l'ensemble de ses moyens humains, financiers et techniques en adaptant rapidement le mode de fonctionnement et d'organisation des services afin de garantir la continuité du service public et accompagner le territoire dans la crise.

SOMMAIRE

Garantir la continuité du service public en inventant de nouveaux modes de fonctionnement plus agiles	2
Protéger les Ligériens	7
Soutenir l'économie ligérienne et les emplois	21
Accélérer les efforts en matière de santé et de croissance verte	33

GARANTIR LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC en inventant de nouveaux modes de fonctionnement plus agiles

La crise sanitaire qui s'est déclenchée en 2020 a été jalonnée de confinements successifs qui ont rendu nécessaire l'adaptation rapide du fonctionnement des services régionaux. Face à cette situation inédite, les agents ont développé des solutions innovantes et créatives visant non seulement à garantir la continuité des actions de politiques publiques habituelles, mais également à développer de nouveaux services pour accompagner de manière adaptée les acteurs du territoire.

Assurer la continuité du service public

Dès les débuts de la crise sanitaire, la Région a souhaité être au rendez-vous pour protéger les Ligériens, et préparer la relance. Pour y parvenir, la Région a dû très rapidement s'organiser et s'adapter afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'administration, malgré les confinements et les restrictions sanitaires.

Ainsi, les services ont mis en œuvre un plan de continuité d'activité afin d'assurer une présence minimale continue au pôle accueil téléphonique et au pôle courrier. Par la suite, la Région a organisé la commande et la distribution de kits sanitaires (masques, gels, consignes liées au protocole sanitaire) à l'ensemble des agents, sur le campus, au sein des antennes régionales et des établissements publics locaux d'enseignement.

La crise sanitaire a par ailleurs imposé l'application de protocoles sanitaires stricts de la part des équipes d'agents régionaux des lycées publics pour assurer le fonctionnement journalier des établissements scolaires, des personnels de l'Éducation nationale et des élèves. Dans ce cadre, l'appui des services régionaux a été constant auprès des établissements, et salué comme tel. Des fiches métiers et protocoles ont notamment été mis en œuvre pour les services accueil, entretien ménager et restauration. Là aussi, un plan de continuité d'activité a été mis en œuvre pour organiser le service minimum et présenter les préconisations de la Région en cas de fermeture totale des établissements aux élèves.

Dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines lancée en 2016, des avancées structurantes avaient déjà été réalisées en matière de prévention des risques professionnels. Cette ambition a été déclinée en 2020 de manière très opérationnelle, avec la généralisation des pratiques de préparation physique au travail dans les lycées et son expérimentation au siège.

La crise sanitaire a également modifié l'approche du télétravail, en raison du recours à un travail à distance contraint, ouvert largement aux agents. Ainsi, en 2020, la collectivité a équipé l'ensemble de ces agents du siège et des antennes d'ordinateurs portables et déployé divers outils de connexion à distance. A cet égard, la Région a fait la preuve durant les confinements d'une réelle maturité en matière d'équipement numérique des agents. En effet, la continuité des outils numériques a été garantie malgré une montée en charge exceptionnelle liée au travail en distanciel.

Inventer de nouveaux modes de fonctionnement au service d'une Région agile

Le caractère inédit de la pandémie liée à la Covid-19 a conduit les services régionaux à créer de nouveaux services, à adapter les dispositifs d'aides et à innover dans leur mode de fonctionnement, comme l'illustrent, de manière non exhaustive, les exemples suivants :

- **Pour faire face aux besoins urgents d'instruction des aides exceptionnelles notamment dans le domaine économique, la Région a initié un appel aux volontaires au sein de ses services** pour venir en renfort et instruire les dossiers relevant des dispositifs d'urgence ou instruits par la Région. Plus de 80 agents issus de l'ensemble des services régionaux ont répondu à cet appel, ce qui a permis le traitement de plus de 3000 dossiers d'aide.
- **Pour la première fois également, la Région a mis en place un numéro vert dédié aux chefs d'entreprise afin de répondre à leurs questionnements.** Plus de 7 000 appels ont ainsi été traités entre mars et septembre 2020. Cette démarche d'écoute a été prolongée par une équipe Relance, lancée fin 2020, et la création d'un nouveau numéro dédié aux artisans, commerçants et chefs d'entreprise.
- **Elle a mobilisé très rapidement ses ressources pour venir en aide aux personnels soignants et hôpitaux.** Dès les premiers instants de la crise, la Région a réalisé en 48h une importante collecte de 800 000 matériels de protection présents dans les lycées (masques, blouses, gants, gel...) au bénéfice des hôpitaux. A cette période, la Région a également mis à disposition plusieurs bâtiments de lycées pour accueillir des patients et des personnels chargés de gérer la crise.
- **Elle a adapté son plan de transport** en prévoyant la suspension des lignes scolaires pendant les périodes de confinement, la diminution du nombre de dessertes sur les lignes régulières et TER, tout en maintenant les services pour les personnes ayant besoin de se déplacer, et en particulier les personnels soignants.
- **Elle a engagé d'autres mesures en faveur du personnel soignant, comme la gratuité du transport de mars 2020 à juin 2021.** La gratuité a aussi été accordée aux personnes allant se faire vacciner. La Région a aussi mis en place rapidement plusieurs autocars dédiés au transport quotidien de personnels soignants entre Angers et Le Mans, Angers et Saumur ou encore Angers et Cholet.
- **Elle a réalisé un travail minutieux à l'issue des confinements pour remettre progressivement les lignes routières et ferroviaires en place,** tout en prenant en compte l'ensemble des contraintes sanitaires et techniques. En ce sens, ces nombreux ajustements ont modifié la manière de travailler, avec l'organisation de réunions quotidiennes entre les services régionaux et les opérateurs.
- La Région a mis en place des **mesures de prolongation et d'abondement pour le soutien aux thèses et aux projets de recherche.**
- **Elle a adapté le dispositif Envoléo** afin de soutenir les jeunes dont la mobilité internationale a été annulée ou écourtée en raison de la crise sanitaire.
- **Elle a permis le report des échéances de prêts accordés par la Région dans le champ économique.**

- **Elle a amendé ses procédures de contrôle aux spécificités du contexte**, en vue de maintenir le paiement des aides. Pour illustration, les procédures de visite sur place dans le cadre du contrôle de l'utilisation des fonds européens ont été infléchies afin de prévoir des visites en visio-conférence.
- **La Région a adapté en urgence les programmes européens**. Ainsi, au titre du Fonds social européen, d'urgence, 6 dossiers ont été sélectionnés pour soutenir l'achat d'équipements de protection individuelle, au profit des 5 départements et de la Région. Le Feder a quant à lui permis le financement d'une opération d'ingénierie financière pour un outil de garantie géré par BPI.

Protéger les Ligériens, soutenir l'économie ligérienne et accélérer les efforts en matière de santé et de la croissance verte

Face à la crise sanitaire qui s'est déclenchée au début de l'année 2020, la Région a rapidement mis en place des actions concrètes et concertées qui répondaient aux besoins identifiés par les acteurs sanitaires, sociaux, économiques, éducatifs et associatifs. Le Conseil régional a ainsi adopté, dès le mois de mars 2020, les premières mesures d'un plan d'urgence de plus de 143 M€. A l'occasion de la session du Conseil régional de juillet 2020, cet effort de relance a été renforcé, à travers l'adoption d'un Plan de relance régional doté d'une enveloppe de 332 M€. Ce plan ambitieux poursuivait 3 objectifs stratégiques :

- **protéger** les Ligériens en aidant les plus fragiles, en soutenant le pouvoir d'achat des Ligériens et en protégeant les salariés et les demandeurs d'emploi ;
- **soutenir** l'économie ligérienne pour résister, rebondir et reconquérir en accompagnant le redémarrage des entreprises, en répondant aux besoins en trésorerie et en fonds propres, en protégeant particulièrement notre économie de proximité, en accélérant la digitalisation de l'économie ligérienne ou encore en promouvant l'innovation ;
- **accélérer** encore davantage nos efforts dans 2 domaines : la santé et la croissance verte.

L'effort financier massif consenti par la Région pour accompagner le territoire vers la sortie de crise a été conforté et consolidé par l'État dans le cadre d'un accord de relance État-Région 2020-2022.

En tant que pilote d'une partie des politiques européennes et en complément des mesures exceptionnelles déjà prises, la Région des Pays de la Loire a d'abord réorienté plus de 8,3 M€ de fonds européens vers des actions dédiées à la lutte contre les effets de la Covid-19, en soutien de l'effort déployé par les collectivités territoriales ligériennes.

De plus, la Région développe depuis plusieurs années une stratégie européenne volontariste afin de créer via les financements européens, de nouveaux leviers au service de l'emploi et de la croissance dans les territoires. Elle a ainsi œuvré fortement à ces objectifs à travers la mobilisation du Plan de relance européen. Pour faire face à la crise sanitaire, l'Union européenne a en effet décidé la mise en place d'un plan de relance européen de grande envergure, *Next Generation EU*, qui sera exécuté sur la période 2021-2023. En 2020, la Région a ainsi négocié avec l'Union européenne, ce qui lui permet de bénéficier de 86 M€ via REACT-EU, qui est la traduction du plan de relance européen pour la politique de cohésion (Feder et FSE).

Bilan de l'exécution budgétaire du Plan de relance régional

Parmi les 497 M€ figurant dans le Plan de relance, 374 M€ correspondent à des mesures qui se sont traduites directement dans le budget de la Région. A la fin du mois de septembre 2021, près de **323 M€** ont déjà fait l'objet d'une décision d'attribution en Commission permanente ou lors d'une session budgétaire, ce qui correspond à un taux d'avancement du Plan de relance de **86%**.

Il faut également souligner que parmi les 52 M€ de crédits non encore affectés, figure la mesure 24 **Accès au numérique des lycées**. Celle-ci, qui porte notamment la fourniture d'ordinateurs aux lycéens, avait été annoncée à hauteur de 68 M€ sur 3 exercices. À ce jour, le dispositif est actuellement affecté à hauteur de 24,4 M€, soit les crédits correspondant au premier exercice de la mesure (2021). Le déploiement de cette mesure sur les exercices suivants se traduira par le vote d'une nouvelle autorisation de programme sur les exercices futurs, permettant ainsi d'affecter de manière certaine les 43,6 M€ résiduels. Il s'agit donc d'un décalage technique lié au rythme de vote des autorisations de programmes par le Conseil régional. Ainsi, si l'on intègre ces autorisations de programme prochainement votées, le Plan de relance serait affecté à hauteur de **366 M€, soit un taux d'avancement de 98%**.

	Accord de relance	Montants affectés au 27/09/21	Montants mandatés au 27/09/21	Taux d'affectation	Taux de mandatement
1. Protéger	103 960 000 €	69 903 367 €	27 093 948 €	67 %	26 %
La jeunesse	15 490 000 €	5 388 812 €	3 451 092 €	35 %	22 %
La santé	4 000 000 €	4 880 000 €	2 891 320 €	122 %	72 %
La solidarité	73 120 000 €	34 053 218 €	7 558 985 €	47 %	10 %
L'emploi	11 350 000 €	25 581 337 €	13 192 552 €	225 %	116 %
2. Soutenir	210 494 750 €	197 650 447 €	77 388 319 €	94 %	36 %
L'économie	210 494 750 €	197 650 447 €	75 388 319 €	94 %	36 %
3. Accélérer	60 210 000 €	55 213 485 €	17 258 160 €	92 %	29 %
La croissance verte	52 930 000 €	45 755 682 €	11 363 361 €	86 %	22 %
La santé	7 280 000 €	9 457 803 €	5 494 799 €	130 %	75 %
Total général	374 664 750 €	322 767 300 €	119 740 427 €	86 %	32 %

À date, ce sont déjà **119,7 M€** qui ont été versés dans le cadre du Plan de relance, que ce soit pour nos projets sous maîtrise d'ouvrage ou en faveur de nos partenaires. La fin de l'exercice 2021 permettra de rehausser nettement ce montant. Le solde sera payé en 2022 et 2023.

Par ailleurs, la Région s'était également engagée à améliorer ses pratiques internes, assouplir ses règles administratives, gagner en réactivité, avec notamment comme objectif de soulager la trésorerie des entreprises et des partenaires. Dans ce cadre, le règlement budgétaire et financier de la Région a été modifié en juillet 2020, notamment pour simplifier et accélérer le versement des aides. Le nombre de pièces justificatives de paiement a été allégé, et les possibilités d'obtenir des avances sur subvention ont été étendues :

- pour les subventions comprises entre 4 000 € et 150 000 €, les avances ont été portées à 50% du montant attribué, contre 20% auparavant ;
- pour les subventions supérieures à 150 000 €, une avance de 20% a été rendue possible contrairement aux anciennes dispositions qui n'en prévoyaient pas ;
- en fonctionnement, les aides au fonctionnement général inférieures à 150 000 € pouvaient être versées en une seule fois dès la notification de l'aide.

Cette mesure de trésorerie a concerné un montant de dépenses de **15,1 M€**, dont 8 M€ en fonctionnement et 7,1 M€ en investissement, au bénéfice de 421 bénéficiaires.

Par ailleurs, les règles de la commande publique ont également été adaptées, par exemple en proposant systématiquement aux cocontractants de la Région une avance sur marché de 30% du montant, sans exiger de garantie en contrepartie. Les anciennes règles autorisaient une avance de 15% avec garantie à première demande.

Sur un montant total de marchés de travaux notifiés à compter de juillet 2020 de 113,5 M€, ce sont **34,1 M€** d'avances qui ont été incluses dans nos pièces contractuelles. Toutefois, les entreprises ont toute latitude pour refuser cette avance ; les difficultés de trésorerie ayant été moins importantes qu'attendues, ce ne sont que 3,5 M€ qui ont été réellement sollicités par les sociétés.

Enfin, la Région a souhaité être exemplaire en matière de délais de paiement des entreprises : ce délai est passé de 29 jours de moyenne en 2019 à 26 jours en 2020. La Région maintient également sa pratique d'allotissement systématique pour favoriser l'accès des TPE et PME à la commande publique, et elle favorise le paiement d'acomptes mensuels dans l'exécution, afin d'améliorer la fréquence des règlements.

PROTÉGER les Ligériens

LA SOLIDARITÉ



Protéger les Ligériens les plus fragiles, les initiatives en faveur de la solidarité, le pouvoir d'achat de tous et les chefs d'entreprise en difficulté

Protéger les Ligériens les plus fragiles

Au plus fort de la crise sanitaire, **la Région a déployé des mesures exceptionnelles de soutien aux personnes en difficulté**. Elle a dû faire preuve d'une grande réactivité afin d'accompagner au mieux les associations, notamment dans la lutte contre la précarité et le renforcement de la solidarité. Dans ce but, la Région a lancé, dans un temps record, un **Fonds Pays de la Loire Urgence Précarité** et un **Fonds de lutte contre la grande précarité** intégrés à un vaste Plan de relance, afin de proposer une aide financière aux associations ainsi qu'une aide alimentaire (développée au travers de 4 réseaux associatifs). Cela représente un montant global de 3 M€ sur 2 ans. Ces 2 fonds ont permis :

- une aide directe aux associations sous forme de subventions ;
- une aide en nature sous forme d'achats de denrées alimentaires, à travers l'opération Chaîne alimentaire solidaire.

Soutenir le pouvoir d'achat des Ligériens

Pour prévenir les situations de précarité, la Région a adopté dans le cadre du Plan de relance de nombreuses mesures en faveur du pouvoir d'achat des Ligériens.

- **Une aide exceptionnelle de 100€ aux élèves boursiers impactés par la crise sanitaire.** Destinée aux familles impactées financièrement par le surcoût lié notamment à la prise en charge des repas du midi, en raison de la fermeture des services de restauration dans les lycées lors du premier confinement, l'aide de 100 € a bénéficié à 14 575 élèves boursiers inscrits en 2019-2020.
- **Dans le domaine des transports régionaux, la Région a mis en place des mesures commerciales exceptionnelles** : elle a facilité l'échange ou le remboursement des billets, mais aussi la suppression des mensualités d'avril et mai pour les abonnés au TER, aux lignes régulières et au transport à la demande. Pour les transports scolaires, un remboursement de 30 € a été mis en œuvre, permettant le remboursement de 80 000 familles, pour un budget de 2 M€.
- **La Région a en outre adopté des mesures tarifaires après le confinement** : gel des tarifs TER, prolongation de la durée de validité des cartes mezzo tutti, réduction de 25% sur le coupon du mois de mars pour les abonnés tutti mensuels.
- **Le gel de la fiscalité** malgré la chute des recettes régionales

Accompagner les entrepreneurs en difficulté

La Région a déployé une offre de service pour aider les chefs d'entreprises en difficulté, et répondre à leur besoin de soutien, d'écoute et d'appui. Cela s'est traduit dès le mois de mars par la création d'un numéro vert, puis par la poursuite du soutien à l'association Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë, et à la création du Groupement de prévention agréé en Pays de la Loire, en partenariat avec la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

Soutenir les dynamiques associatives, la pratique sportive et le bénévolat

La Région a également eu à cœur de poursuivre la reconnaissance de l'engagement bénévole qui reflète l'esprit de solidarité, d'initiative et d'ouverture des Ligériens. Les opérations de valorisation des bénévoles ont donc été maintenues. La manifestation **Les bénévoles dans le vent** a été organisée dans le cadre du Vendée Globe le 21 octobre 2020 et a connu un grand succès. La remise des médailles du bénévolat est une occasion d'honorer les personnes qui donnent de leur temps.

Parallèlement, **la Fondation régionale du bénévolat a redéfini ses priorités** dans le contexte de la pandémie, en s'engageant dans la protection des bénévoles et le maintien de leurs activités.

Elle a d'abord lancé **l'opération Un bénévole = un masque** en partenariat avec la Région et a distribué plus de 135 000 masques à près de 80 associations réparties sur tout le territoire. La fondation a ensuite mis en place l'appel à projets **Protégeons nos bénévoles** pour aider les associations à acheter du matériel nécessaire à leur bon fonctionnement et assurer la protection de leurs bénévoles. Ce sont au total 152 000 € d'aides qui ont été versés à 35 associations avec un ensemble de 21 000 bénévoles concernés par l'appel à projets.

Du côté du milieu sport, malgré la prolongation de la crise sanitaire sur l'année 2020, ce ne sont pas moins de 180 manifestations sportives qui ont fait l'objet d'un soutien, même si une partie d'entre elles ont été annulées, ou bien encore reportées en fin d'année ou courant 2021. Ce fut une année particulièrement angoissante pour les associations sportives organisatrices d'événements, suspendues aux annonces officielles sur la faisabilité de leurs manifestations, et la modification régulière des règles d'accueil du public.

Un travail colossal a été réalisé grâce à l'investissement de nombreux bénévoles afin que le spectacle sportif puisse continuer. Parmi les grands rendez-vous sportifs de l'année 2020, on peut distinguer l'Ironman des Sables d'Olonne et la Solitaire du Figaro. Le Mondial du Lion d'Angers, le Grand Prix de France Moto, les 24H du Mans ont quant à eux été maintenus mais se sont déroulés à huis clos pour plus de sécurité.

De plus, il convient de remarquer que malgré la crise, les travaux de construction du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (Creps) initiés en juin 2019 se sont poursuivis. Ce nouvel établissement particulièrement moderne et entièrement équipé, livré en 2021, est implanté sur le site de la Babinière, au cœur de la métropole nantaise.

- Ce projet architectural, en harmonie avec son environnement, s'articule autour de 2 pôles :
- les équipements sportifs, les pôles haut niveau, médical et paramédical, recherche et innovation ;
 - les pôles accueil et administratif, formation, hébergement de 120 lits sportifs et 50 lits stagiaires et restauration/caféteria.

Inscrit au Contrat de plan État-Région 2015-2020, **cet investissement représente un montant de 46,3 M€**. Le bâtiment d'une superficie de 12 400 m² propose des équipements ultra-performants et innovants pour former et attirer les meilleurs sportifs de la région mais aussi pour accueillir des fédérations internationales dans le cadre de leur préparation pour les Jeux de Paris 2024. En effet, le Creps a été retenu par le Comité d'organisation des Jeux olympiques (Cojo) comme Centre de préparation aux Jeux le 5 octobre 2020. La Région est également labellisée **Terre de Jeux 2024** depuis le 22 juillet 2020 et s'engage à mettre en œuvre un plan d'actions ambitieux pour devenir un acteur des Jeux de Paris 2024.

La promotion de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences et l'isolement des femmes

Afin de **renforcer le maillage territorial** en matière d'information et de lutte contre les violences, la collectivité a impulsé, avec l'aide des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), un projet **d'expérimentation sur 3 zones blanches en milieu rural, à Brûlon (72), à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85) et à Villaines-la-Juhel (53)**. Ce projet a permis la construction d'un réseau local d'acteurs du territoire, élus et professionnels, qui s'engagent dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Les résultats démontrent toute la pertinence de ce projet.

Face à l'intensification de la précarité des femmes, notamment due aux périodes de confinements successifs, la Région a renforcé son action auprès des associations intervenant dans la lutte contre les violences et l'isolement des femmes. En 2020, 38 associations ont été soutenues pour un montant total de 408 682 € (+ 33% par rapport à 2019).

Par ailleurs, lors de la Journée internationale des droits des femmes, une manifestation intitulée **Les femmes d'exception : des sportives qui inspirent** a été organisée à l'Hôtel de Région, pour mettre en avant des parcours de femmes dans le monde du sport, tout en leur donnant la parole sur des sujets tels que les différences femmes-hommes, ou encore l'image de la femme dans le sport.

LA JEUNESSE



Prévenir le décrochage scolaire et les difficultés des élèves et soutenir les jeunes et les étudiants en difficulté

Lutter contre le décrochage scolaire

Dans le cadre du Plan nouvelle chance pour les jeunes décrocheurs et en cohérence avec les objectifs du Plan régional de l'orientation adopté en juin 2019, la Région soutient à la fois les actions de repérage et d'accompagnement auprès des jeunes, menées par les établissements de formation initiale, et les démarches de remédiation par les missions locales. Le risque de décrochage scolaire des élèves a été particulièrement fort en 2020 en raison des confinements qui ont entraîné la fermeture des établissements et l'organisation des cours en distanciel.

Pour limiter le décrochage scolaire des jeunes, la Région a mis en œuvre plusieurs actions en 2020.

- Elle a organisé **en lien avec le Rectorat des actions de soutien scolaire pendant l'été et à la rentrée scolaire**, avec le dispositif Vacances apprenantes, ce qui a représenté un budget de 200 000 €.
- Elle a renforcé son **soutien aux initiatives des établissements scolaires en finançant un troisième appel à projets Jeunes en difficulté au sein de leurs établissements.**
- Elle a poursuivi son soutien aux écoles de production, qui proposent une **offre alternative de formations par une pédagogie axée sur le « faire pour apprendre » aboutissant à des formations qualifiantes et/ou certifiantes.**
- Elle a également recruté **6 assistants de lutte contre les décrochages scolaires et d'orientation qui interviennent dans les 15 Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)**. Grâce à ce dispositif, ce sont environ **2 500 décrocheurs qui ont été accompagnés en 2020** et pour lesquels le réseau partenarial s'est mobilisé afin de trouver une solution (retour en formation initiale, formation continue, stage, etc.).

Les actions régionales conjuguées à la forte mobilisation des équipes pédagogiques des établissements scolaires ont contribué à limiter les effets négatifs des confinements et de l'enseignement hybride imposés par la situation sanitaire sur la scolarité des jeunes.

En effet, les 15 Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs animées par les directeurs de Centres d'information et d'orientation avec l'appui des 6 assistants de lutte contre le décrochage et orientation recrutés par la Région n'ont pas enregistré de hausse significative du nombre de jeunes décrocheurs repérés (près de 3 000 sur l'année scolaire 2019-2020 et 2 800 sur l'année scolaire 2020-2021).

En 2020, la Région a aussi renforcé sa coordination des Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs en fiabilisant les tableaux de suivi opérationnels des jeunes décrocheurs signalés à la PSAD et en traitant les campagnes de repérage des décrocheurs signalés par le système d'information national RIO. Elle a également développé de nouveaux outils au bénéfice des partenaires des PSAD : élaboration d'une carte locale des solutions, développement d'espaces collaboratifs.

Par ailleurs, elle a développé les solutions mobilisables pour accompagner les décrocheurs :

- **en ouvrant l'ensemble des actions RÉGION FORMATION aux jeunes dès 16 ans et en supprimant le délai de carence** entre la sortie de formation initiale et l'entrée en formation continue ;
- **en expérimentant le dispositif intégré**, permettant dans un même continuum pédagogique de découvrir des métiers, de construire un projet professionnel, de travailler les compétences clés et comportementales et d'acquiescer une qualification ;

En outre, le cadre partenarial performant mis en œuvre par la Région avec le Rectorat, fondé sur des habitudes de travail, de concertation et d'information réciproque, a constitué un socle solide pour le pilotage de l'obligation de formation et l'élargissement à d'autres acteurs tels que les Départements, les acteurs socio-éducatifs et les associations sportives. Ainsi, la Région a fortement contribué à la mise en place de l'obligation de formation au 1er septembre 2020 malgré la publication tardive des textes précisant les modalités de mise en œuvre et les lacunes de l'interfaçage des systèmes d'information.

Favoriser la continuité pédagogique

La Région a assuré la protection des élèves en les dotant de masques (plus de 400 000, y compris en transport régional par car) et celle des agents régionaux par différentes séries de distribution en équipements de protection individuels (936 000 masques ont été distribués aux agents régionaux des lycées entre avril 2020 et mai 2021).

Au-delà de cette mesure d'urgence, la Région a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique ambitieuse, le Lycée 4.0, qui a largement favorisé la continuité pédagogique. Le Lycée 4.0 reflète la manière dont la Région conçoit le lycée du futur, et se traduit dans la construction de nouveaux établissements, le réaménagement des lycées existants et leur équipement. Il s'agit de préparer l'avenir des futurs lycées et lycéens, avec un ancrage initial fort, mais pas exclusif, sur le numérique. **Cette stratégie régionale a permis d'assurer la continuité pédagogique pendant la crise, en rassurant les jeunes et leur famille.**

- **Dans le cadre de sa politique d'aménagement numérique, la Région a depuis longtemps priorisé le raccordement des établissements scolaires.** Ainsi, 96% des lycées bénéficient du très haut débit.
- **Par ailleurs, à travers son plan Lycée 4.0, la Région fait preuve d'une politique d'équipement numérique des lycées particulièrement volontariste.** Elle accorde une grande importance à la mise à niveau des infrastructures systèmes et réseau : 16 lycées ont bénéficié du déploiement de la wifi en 2020, tandis que 40 établissements ont pu profiter de mises à niveau d'autocoms, réseaux et serveurs. En 2020, la Région a aussi renouvelé de nombreux écrans pour répondre au référentiel numérique défini avec le Rectorat, et a déployé de nouveaux outils au service de la pédagogie (classes mobiles, scanners 3D, équipements de réalité virtuelle). Parallèlement, pour faciliter la tenue de cours hybrides, la Région a doté les établissements de « kit distanciels » (webcam, caméras directionnelles). Ces équipements représentent un effort d'investissement de près de 10 M€.
- **Depuis plusieurs années, la Région a également développé un environnement numérique de travail (ENT) nommé e-lyco** qui a démontré la preuve de sa robustesse technique en absorbant les montées en charge exponentielles constatées lors du premier confinement, avec un pic de 300 000 à 600 000 connexions par jour.

- De plus, afin de permettre à tous les élèves d'étudier dans de bonnes conditions quelle que soit leur situation personnelle, dans un contexte marqué par l'organisation de classes en distanciel, **la Région a décidé de doter, de manière pérenne, tous les élèves de seconde de leur propre PC portable dès la rentrée 2021-2022, ce qui représente un budget de 24 M€ (opération MonOrdiAuLycée).**

Malgré la crise, la Région a par ailleurs poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement dans les lycées en ouvrant le nouveau lycée 4.0 Caroline Aigle. Près de 250 élèves de seconde et première année de CAP ont découvert à la rentrée scolaire 2020/2021 leur nouvel établissement, situé au nord-ouest de la ville de Nort-sur-Erdre, en réponse à la pression démographique dans ce secteur du département. Conçu en concertation avec les acteurs du territoire, cet établissement d'enseignement polyvalent propose des formations de la voie générale et technologique et de la voie professionnelle (services aux personnes et services aux entreprises-logistique).

De plus, la Région a également mis en œuvre pour la première année la nouvelle Dotation annuelle de crédit de fonctionnement (DACF) réformée, qui repose sur des critères de calcul plus transparents et plus équitables pour les établissements publics ligériens. Ces nouveaux modes de calcul de la DACF intègrent désormais les profils bâtimentaires, pour mieux couvrir les frais de fonctionnement impactés par les hausses tarifaires des fluides, et l'augmentation des effectifs des élèves. La réforme s'est traduite par une hausse de la dotation de 10%, soit un montant de 31,89 M€. Cette réforme a ensuite été déclinée et adoptée en octobre 2020 en faveur des établissements agricoles publics, ce qui représente une hausse de 11% du budget.

Garantir une orientation de qualité malgré la crise

Dans le cadre de sa nouvelle compétence orientation axée sur la découverte des métiers et des formations qui y mènent, l'information favorisant un choix éclairé, et une orientation tout au long de la vie permettant à chacun de se réorienter ou d'approfondir ses compétences, des actions opérationnelles dans les territoires ont été développées en 2020.

- Le déploiement de 5 Orientibus au plus près des établissements scolaires. **Les 2 derniers Orientibus ont été lancés à la fin de l'année 2020.**
- **Le lancement d'un appel à projets Actions d'orientation innovantes sur l'information, les métiers, les formations et l'orientation** en 2020, qui a permis de retenir 10 projets favorisant l'exploration et la découverte de soi, la promotion des différentes voies de formation, l'information sur les métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les Orientibus ont ainsi été mis à disposition des structures sur l'ensemble du territoire et ce, malgré un contexte sanitaire pourtant compliqué. Si l'ensemble des événementiels grand public a été annulé – et en particulier les salons et forums d'orientation – de nombreux établissements scolaires ont en revanche souhaité maintenir la venue d'un Orientibus permettant de maintenir un temps dédié à l'orientation dans une année scolaire particulière. Pour cela, les équipes accompagnant la démarche Orientibus ont su s'adapter aux contraintes en vigueur.
- **Lancement pendant l'été 2020 et à la rentrée d'un Orientation tour** en mobilisant de manière renforcée notre flotte d'Orientibus pour toucher le maximum de jeunes. Pendant la saison estivale, les Orientibus ont participé à des étapes du Big Tour sur le littoral, organisé par Bpifrance, en lien notamment avec les réseaux de la French Fab et de la French Tech,

pour faire découvrir tout le savoir-faire entrepreneurial français. Le 26 août 2020, l'Orientibus était également présent sur une opération quartiers d'été en partenariat avec l'État, dans un quartier prioritaire à Laval, pour favoriser la rencontre entre publics (adolescents/jeunes adultes) au travers d'échanges avec des professionnels et d'anciens apprentis.

Aider les jeunes et les étudiants en difficulté

Devant le constat que les jeunes ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire, la Région a consacré plusieurs mesures de son Plan de relance de juillet 2020 à l'aide aux jeunes et étudiants en difficulté.

- **Création d'une plateforme de jobs d'été pour les jeunes et étudiants**, pilotée par Solutions&Co via un module spécifique de sa plateforme solutions-emploi-paysdelaloire.
- **Création, à compter de septembre 2020 sur le site du Conseil régional choisirmonmétier.fr, d'un nouveau module choisirmonstage-paysdelaloire.fr pour aider les collégiens, lycéens et étudiants à trouver des stages auprès des entreprises**. En 2020, 2 500 offres de stages ont ainsi été mises à disposition.
- **Soutien financier aux établissements d'enseignement supérieur afin de leur permettre d'assurer les formations en mode hybride** (distanciel et présentiel).
- **Mise en place d'un soutien psychologique auprès des étudiants les plus en difficulté** via l'appui des structures universitaires de santé.
- **Lutte contre la fracture numérique des étudiants**, en permettant l'équipement des étudiants et des salles, et un accompagnement des établissements d'enseignement supérieur ligériens mobilisés pour assurer les formations partiellement en distanciel (capture vidéo, plateforme de cours à distance...).
- **Doublement du Fonds social pour les lycéens (FSL)** pour permettre aux proviseurs et à leurs équipes pédagogiques et médico-sociales de prévenir, au plus près du terrain, les situations de difficulté des lycéens et de leurs familles. Le Conseil régional a voté en conséquence un abondement de 630 000 € au FSL pour le porter à plus de 1,2 M€ en 2020.
- Mise en place d'un **Pass jeune TER à 29 € par mois**, disponible en juillet et août, valable en Pays de la Loire et sur tout le réseau TER de la France métropolitaine. Il a permis aux **jeunes de 12 à 25 ans inclus** de voyager librement pendant la saison estivale sur l'ensemble du réseau TER à prix réduit.
- Lancement d'une **innovation tarifaire dans le cadre de la relance**, avec notamment la mise en vente dès l'été 2020 de 100 000 billets à 5 € et de la mise en place du pass jeune à 29 € par mois, valable sur les TER des Pays de la Loire mais également de l'ensemble des TER circulant en France.
- **Enfin, la Région offre aux jeunes un accès privilégié à la culture et aux sports, à travers le e.pass jeunes dont la durée et la valeur ont été doublées dans le cadre du Plan de relance, parallèlement à l'assouplissement de ses critères d'éligibilité et d'utilisation**. Depuis son lancement en septembre, le e.pass culture sport a bénéficié à plus de 100 000 jeunes. En téléchargeant l'application gratuite e.pass jeunes, les jeunes Ligériens peuvent ainsi bénéficier de plus de 200 € d'avantages (livre, cinéma, concert, événement sportif...) au prix de 8 €.

Soutenir les initiatives des jeunes

En 2020, dans le cadre de l'appel à projets jeunesse Soutien aux projets associatifs en direction des jeunes Ligériens, la Région a maintenu son aide auprès des jeunes Ligériens voulant s'engager dans la vie de la cité. Ce sont ainsi 18 projets qui ont été aidés pour un montant de 91 000 €. Par rapport à 2019, la baisse du nombre d'actions accompagnées et de crédits attribués est notable et se justifie par la crise sanitaire : la période du premier confinement n'a pas permis aux jeunes de mettre en œuvre tous les projets envisagés.

Cependant, il convient de souligner que de nombreuses associations ont constaté que depuis le début de la crise, davantage de jeunes se sont engagés auprès des populations précaires, afin de se substituer aux plus anciens (plus fragiles et donc en retrait) au sein des associations caritatives, afin de maintenir la solidarité sur le territoire. Etant à l'aise avec le numérique, ils ont notamment permis d'étoffer l'offre de « télé-bénévolat » en ce qui concerne les missions de communication, de recherches de financement, de soutien à distance...



Depuis 2018, dans le cadre du Plan de bataille pour l'emploi, la Région porte l'ambition d'agir sur les différents leviers favorisant la rencontre entre les entreprises et les compétences dont elles ont besoin. Le contexte économique a profondément évolué en 2020, et la Région a développé de nouveaux outils et renforcé les dispositifs qu'elle met en œuvre pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles.

Mener la bataille de l'emploi sur tous les territoires et dans les secteurs impactés par la crise

La dynamique partenariale conduite par la Région, l'État et l'ensemble des acteurs concernés a permis une mobilisation coordonnée, inédite en France, pour surmonter la crise et répondre aux enjeux des 18 bassins d'emploi ligériens. En 2020, les Délégués territoriaux orientation emploi répartis au sein des antennes régionales ont accompagné 127 actions réparties en 4 axes :

- Accompagnement RH des entreprises et des salariés (56 actions),
- Orientation, accompagnement des jeunes, des demandeurs d'emploi, des salariés (30 actions),
- Attractivité et connaissance des métiers (27 actions),
- Mobilité, logement, lutte contre les freins périphériques à l'emploi (14 actions).

Ces actions sont destinées à faciliter la mise en œuvre de projets partenariaux à l'échelle des 18 Conseils locaux emploi formation professionnelle (Clefop). Elles ont permis d'apporter des solutions coordonnées face à la crise. Sur ces projets, au-delà du soutien financier pouvant aller jusqu'à 100 000 € par territoire, la Région a un rôle facilitateur.

Une **enveloppe de 3 M€ a été réservée pour favoriser la formation des salariés ligériens de secteurs en difficulté en augmentant leurs comptes personnels de formation** via un partenariat innovant avec la Caisse des dépôts qui gère l'application Mon compte formation.

La Région a également lancé sa démarche de contrats d'objectifs sectoriels avec chacun des 11 OPCO sectoriels en concertation avec les fédérations professionnelles de branches représentées en région, le préfet et le Recteur, pour utiliser le levier de la formation dans les entreprises comme un outil permettant de protéger les salariés, de continuer à développer les compétences pendant la crise ou d'envisager les reconversions indispensables.

Innover et digitaliser l'offre régionale de formations

En 2020, la Région a porté une attention particulière à l'information concernant son offre et soutenu la digitalisation des formations. Dans le cadre de l'appui à la digitalisation de l'offre de formation, ont été mis en place des ateliers de productions pédagogiques à destination des centres de formation incluant des webinaires de présentation et des accompagnements à la production, ainsi que des webinaires d'aide au choix de solutions techniques sur thématiques : les plateformes d'apprentissage en ligne, les solutions de classes virtuelles, les solutions de création de contenu et l'intégration de la réalité virtuelle ou augmentée.

Lors du confinement, pour garantir la continuité pédagogique aux demandeurs d'emploi formés, la Région a passé 120 protocoles transactionnels pour chacun de ses 120 marchés publics de formation pour prendre en compte les surcoûts liés à la formation à distance et aux mesures de protection sanitaire.

La professionnalisation à la pédagogie en distanciel dans les organismes de formation professionnelle a été accompagnée par la mise en place de formations à distance à leur attention. 3 modules de formation d'une journée chacun ont été mis en œuvre et ont regroupé 231 participants dans 25 sessions de formation.

Le portail régional choisirmonmetier-paysdelaloire.fr lancé le 30 janvier 2020 recense ainsi l'ensemble des formations initiales et continues du territoire, et un agenda des événements relatifs à l'orientation sur le territoire.

Massifier l'offre de formation régionale pour lutter contre le chômage

Le Programme régional de formation professionnelle RÉGION FORMATION vise à renforcer l'insertion durable dans l'emploi et la performance des dispositifs de formation par une fluidité des parcours des stagiaires et par une souplesse dans l'organisation de la réponse formation sur les territoires.

Par ailleurs, en 2020, deuxième année de mise en œuvre du Plan d'investissement dans les compétences (Pic), l'offre de formation régionale a été enrichie par une augmentation du nombre de places de formation. Avec ces moyens complémentaires, la Région a proposé près de 32 000 places de formations préparatoires, certifiantes ou d'accès direct à l'emploi aux demandeurs d'emploi ligériens.

En raison de la crise, l'offre de formation à destination des demandeurs d'emploi a été adaptée au contexte économique. Ainsi, en 2020, 23 315 demandeurs d'emploi sont entrés en formation, malgré les 2 périodes de confinement, via le dispositif RÉGION FORMATION. 63% des stagiaires formés par la Région en 2019 étaient en emploi 6 mois après leur sortie de formation.

De plus, il faut souligner que le Fonds social européen (FSE) est pleinement mobilisé pour financer la formation. En 2020, ce sont plus de 40 M€ de FSE qui ont permis le soutien de plus de 700 sessions de formation des demandeurs d'emploi sur l'offre régionale de formation. Le FSE soutient également la formation des personnes détenues dans les centres de détention et maisons d'arrêt de la région.

Lever les freins périphériques à la formation et l'emploi

La Région a décidé à titre expérimental, dans le cadre du Plan de relance régional et avec les financements du Pacte d'investissement dans les compétences, de revaloriser les frais de transport pour l'ensemble des demandeurs d'emploi rémunérés par la Région et de majorer les montants de rémunération sur les formations liées à l'industrie, au transport logistique, au bâtiment & travaux publics ainsi qu'au dispositif intégré. 895 stagiaires ont été concernés par une revalorisation de la rémunération et près de 1 000 indemnités de frais de transport majorés ont été versées dans le cadre de cette expérimentation.

Pour lever les freins périphériques à l'emploi et limiter l'abandon de formation, la Région soutient la mise en œuvre d'une offre globale de mobilité : prêt, location ou réparation de véhicule, aide à la prise en charge de frais kilométriques ou transports en commun, conseil à la réparation ou à l'achat de véhicule. Près de 400 demandeurs d'emploi engagés dans un parcours RÉGION FORMATION et rencontrant une problématique de mobilité ont bénéficié, depuis 2019, d'un accompagnement ou d'une solution de mobilité délivrés par les plateformes départementales de mobilité.

Se mobiliser pour l'emploi des jeunes

La Région s'implique fortement en faveur de l'insertion socio-professionnelle des jeunes en facilitant leur accès au logement, à la mobilité, et leur permet de vivre leurs premières expériences professionnelles.

La Région a renforcé son soutien aux Missions locales qui se sont mobilisées de manière réactive pour accompagner les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle pendant la crise induite par la crise sanitaire (malgré une stagnation du nombre de jeunes en premier accueil, le nombre de jeunes en contact a augmenté de 17% en 2020 par rapport à 2019).

Pour renforcer son action auprès des jeunes, la Région a noué un partenariat sur 3 ans avec l'Union régionale pour l'habitat des jeunes Pays de la Loire (Urhaj) autour de la fracture numérique, des freins à la mobilité, et d'actions spécifiques d'information sur les économies d'énergie pour les jeunes et les propriétaires. Plus spécifiquement, afin de faciliter le développement de l'hébergement de courte durée et répété chez l'habitant à proximité des entreprises, l'Urhaj a initié une expérimentation de mise en relation des jeunes apprentis avec les particuliers. Sur les 3 premières années, cette expérimentation d'Hébergement temporaire chez l'habitant a permis la mise en relation de 350 binômes (hôte / hébergé), pour plus de 12 000 nuitées sur 8 territoires. Ce dispositif est une offre supplémentaire et complémentaire élargissant la gamme de logements proposée par les acteurs Habitat jeunes en Pays de la Loire. Cette expérimentation a déjà été étendue à 4 nouveaux territoires.

Il convient de souligner qu'au sein des services administratifs du siège et dans les antennes, la Région des Pays de la Loire accueille chaque année des stagiaires étudiants dans le cadre de leur cursus de formation (du stage d'observation pour les élèves de troisième au stage de niveau Master). La durée moyenne d'un stage est de 64 jours. Les stages en lycées sont pilotés directement par les autorités fonctionnelles dans leurs établissements. En 2020, malgré la crise sanitaire, les directions ont poursuivi cet effort et ainsi 51 jeunes ont réalisé leur stage au sein des services. Ils ont bénéficié d'un suivi attentif de leur tuteur qui a mis en place les modalités d'organisation adaptées, notamment en alternant présentiel et télétravail.

De plus, en cohérence avec le Plan de relance pour l'apprentissage de 2016, la Région soutient le recrutement des apprentis. En 2020, 50 apprentis à la Région ont passé leur diplôme avec 90% de réussite dans un contexte plus compliqué que les autres années, la plupart des diplômes ayant été validés par le contrôle continu. Ainsi pendant cette période Covid, les apprentis ont pu suivre des enseignements à distance organisés par leurs CFA respectifs. En complément, certains maîtres d'apprentissage (au siège ou sur les missions informatiques en lycées) ont établi un programme d'activités à réaliser en télétravail afin de poursuivre le fil conducteur du programme et la montée en compétences. Ce résultat très satisfaisant s'appuie sur l'accompagnement mis en œuvre par les équipes, sous la responsabi-

lité du maître d'apprentissage, pour la préparation des cursus et confirme l'adéquation entre les métiers de la collectivité et les diplômes préparés.

Le Pacte éducatif régional voté le 17 mars 2017 fixe l'ambition éducative de la Région. Il s'appuie en particulier sur un appel à projets régional qui s'adresse à tous les lycées publics et privés, aux Centres de formation des apprentis et Maisons familiales rurales. Cet appel à projets invite les établissements volontaires à s'engager dans des projets collectifs permettant de sensibiliser les jeunes aux enjeux de la transition écologique et énergétique : maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, préservation de la biodiversité, gestion des déchets, économie circulaire, circuits courts... Les équipes éducatives peuvent aborder ces thématiques au travers de projets concrets, menés dans les établissements ou sur le territoire local, en lien avec des partenaires mobilisés par la Région (Association Graine notamment). **Sur l'année 2019-2020, ce sont 87 projets de sensibilisation à la transition écologique et énergétique, menés par 82 établissements et mobilisant 6 343 jeunes qui auront bénéficié d'un soutien de la Région.**

Accompagner les apprenants en situation de handicap vers la formation et l'emploi

Malgré la perte de la compétence apprentissage, la Région a fait le choix de poursuivre son soutien, en lien avec l'Agefiph, à la démarche d'accueil des apprentis en situation de handicap et de l'élargir aux stagiaires de la formation professionnelle et à l'orientation. Il s'agit de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en favorisant l'élargissement des choix professionnels et leur accès aux formations professionnelles continues ou par apprentissage de droit commun. Plusieurs enquêtes ont confirmé les effets délétères de la crise encore plus prégnants sur la situation des personnes en situation de handicap avec une vision de l'avenir plutôt pessimiste, en particulier au niveau économique. Cette situation peut avoir des effets directs sur les entrées en formation, avec des réticences à accéder aux formations à distance, des effets de repli qui mettent en suspens les parcours d'insertion engagés. Toutefois, sur l'année 2020, la Région des Pays de la Loire a maintenu la dynamique dans l'entrée en formation des apprenants en situation de handicap. Les mesures exceptionnelles mises en place par l'Agefiph pour répondre à la crise ont soutenu cette dynamique.

SOUTENIR
l'économie régionale
et les emplois

L'ÉCONOMIE



En soutenant fortement le redémarrage des entreprises et leurs besoins de financement, la Région a largement soutenu le rebond de l'économie ligérienne

La crise sanitaire s'est rapidement mutée en crise économique et l'économie ligérienne pourtant particulièrement dynamique avant la crise a été frappée durement par les confinements successifs. Pour pallier ces difficultés, la Région a ainsi dès les débuts de la crise soutenu fortement les entreprises ligériennes. Après un premier plan d'urgence économique doté de 69 M€ adopté le 17 mars 2020, la Région a piloté le **fonds Résilience** constitué avec l'ensemble des départements et intercommunalités du territoire et disposant d'une enveloppe de 32 M€. En juillet 2020, la Région a souhaité renforcer encore davantage l'accompagnement des entreprises ligériennes en accompagnant leur redémarrage.

Accompagner le redémarrage des entreprises

Pour aider les entreprises à relancer leur activité, la Région a mis en place une offre de service de conseil et de diagnostic flash en partenariat avec les chambres consulaires, visant à permettre aux entrepreneurs de bénéficier d'un diagnostic 360° de leurs situations et ainsi mieux rebondir.

Par ailleurs, la Région a poursuivi sa mobilisation en faveur de l'industrie du futur et la modernisation des industries ligériennes :

- **183 entreprises ligériennes ont été aidées** dans le cadre de **l'appel à manifestation d'intérêt Industrie du futur de 2017 à 2020**, ce qui représente un investissement régional de 15 M€.
- Déploiement du dispositif de **Volontariat territorial en entreprise**, dispositif initié par le Conseil national de l'industrie qui vise à inciter des étudiants ou jeunes diplômés à postuler sur des offres d'emploi proposées par des petites et moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaire implantées dans les Territoires d'industrie. Pour favoriser l'engagement des entrepreneurs dans ce dispositif, la Région a accompagné 6 entreprises en 2020 en mobilisant 300 000 €.

Répondre aux besoins de financement des entreprises

Face à la chute d'activité vécue par de nombreuses entreprises durant les confinements, la Région a fortement soutenu les besoins en trésorerie et en fonds propres des acteurs économiques. De nombreuses actions ont ainsi été déclinées :

- Une **contribution régionale de 25 M€ au Fonds de solidarité national mis en place par l'État**.
- Le **pilotage et l'abondement du fonds territorial Résilience**, doté de 32 M€ grâce à un partenariat avec la Banque des territoires et la mobilisation inédite de l'ensemble des collectivités ligériennes dans un seul et même dispositif de soutien à l'économie.
- La création du **Prêt Rebond Pays de la Loire** en partenariat avec la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et en s'appuyant sur une enveloppe totale de 60 M€ (dont 15 M€ de financement régionaux).

- Le **report d'échéances de prêts** dus à la Région pour un montant total de 1,7 M€.
- L'attribution de prêts aux entreprises en 2020 au titre du dispositif **Pays de la Loire Redéploiement**, pour un montant total de 24 M€, et ayant permis le maintien de 3 000 emplois.
- Le **soutien au dispositif de prêt Relève solidaire** initié par France Active, à hauteur de 500 000 €.
- **L'investissement de 25 M€ au sein de fonds de participation régionaux** afin de compléter le portefeuille de fonds investis via le fonds de co-investissement **Pays de Loire Participations**.

Protéger notre économie de proximité

Certaines filières stratégiques de l'économie ligérienne ont été particulièrement impactées par la crise sanitaire et économique en 2020 et c'est le cas particulièrement de l'économie de proximité. La Région a donc soutenu particulièrement les commerces, les acteurs du tourisme, la filière équine et le secteur de l'événementiel.

- **Pour soutenir les commerçants** dans le développement de leur digitalisation rendue nécessaire par la situation sanitaire, la Région a mobilisé 1,2 M€ sur le dispositif Commerce du futur. Elle a aussi renforcé le dispositif Pays de la Loire Commerce Artisanat à hauteur de 500 000 € et a lancé un appel à projets spécifique pour soutenir les associations de commerçants.
- **Afin d'accompagner les acteurs du tourisme particulièrement touchés par les mesures de restriction et protocoles sanitaires**, et en s'appuyant sur Solutions&Co, la Région a créé une société foncière dédiée au tourisme, dotée d'un capital de 5 M€ et susceptible de racheter le patrimoine bâti des entreprises du tourisme en difficulté, en lien avec la Banque des Territoires et la Caisse d'épargne. C'est une première en France.
- **Afin d'aider les entraîneurs de chevaux de courses**, 200 000 € d'aides d'urgence ont été débloquées.
- La Région des Pays de la Loire a également créé, dès le mois de mars 2020, **un fonds exceptionnel destiné à venir en aide aux structures organisatrices d'événements associatifs, culturels et sportifs, durement touchés par cette situation**. Les mesures fortes prises par le Gouvernement pour faire face à la crise sanitaire ont eu un impact direct sur l'organisation des événements et de la vie culturelle et sportive sur notre territoire. Pour faire face à cette situation, de nombreux échanges ont eu lieu avec les acteurs des filières concernées, permettant de déterminer leurs attentes face à cette crise sans précédent. Le Fonds d'urgence s'est adapté pour limiter les effets de cette crise et encourager le maintien de l'activité des structures organisatrices d'événements mais aussi l'ensemble des acteurs qui contribuent à leur réalisation et qui participent à l'identité et la richesse de notre territoire.

- **La Région s'est également mobilisée à la rentrée sportive 2020-2021 pour accompagner les clubs sportifs** rencontrant des problèmes financiers importants, en raison notamment du non-renouvellement des licences. En complémentarité avec le Fonds territorial de solidarité de l'État, et après concertation avec le mouvement sportif, la collectivité a choisi de soutenir le sport fédéré amateur, employeur, afin de pérenniser les emplois. Dans le cadre de son Plan de relance, la Région des Pays de la Loire, consciente des conséquences financières et économiques de la crise sanitaire sur les clubs de haut niveau, tant professionnels qu'amateurs, leur a apporté un soutien financier complémentaire pour la saison 2020/2021 par une majoration de 20% de leur subvention.
- **Par ailleurs, dès le budget supplémentaire 2020, la Région a souhaité la création d'un fonds d'aide aux lieux culturels**, espaces privilégiés pour la création et la diffusion culturelle. Ces lieux favorisent la rencontre entre les artistes, les œuvres des différents secteurs (spectacle vivant, cinéma, arts visuels, livre et lecture...) et les publics, ainsi que le rayonnement et l'attractivité des territoires. Maillons essentiels de l'écosystème culturel, ils participent en effet de l'activité économique et sociale de leur environnement. Après plusieurs mois de confinement et de fermeture partielle ou complète des lieux, la Région des Pays de la Loire a souhaité favoriser la reprise de l'activité culturelle. Ce fonds d'aide s'adresse donc aux lieux de diffusion culturelle, dotés d'équipes permanentes, de toute nature juridique et dans leur grande diversité : les théâtres, les salles de cinéma, les centres d'art contemporains, les galeries, les maisons d'écrivains et autres structures littéraires...
- **Comme partout en France, certains tournages ont été perturbés, ce qui a motivé la Région à allouer en fin d'année des aides complémentaires exceptionnelles à certains films.** En raison de la crise également, **les aides au développement des structures de production régionales ont été renforcées** et les aides aux manifestations cinématographiques maintenues, voire réévaluées, pour tenir compte de coûts non prévus par les organisateurs des événements (mise en place de programmations en ligne, retrait de partenaires privés, chute des recettes de billetterie...). Ainsi, malgré la crise, l'année 2020 a été très positive du côté de la production cinématographique, avec 200 jours de tournage de fiction accueillis, pour des projets presque tous soutenus au titre des aides à la création. Ont notamment été accompagnés les films *Petite Solange* d'Axelle Ropert, lauréat du Prix Jean Vigo (automne 2021), *Eugénie Grandet* de Marc Dugain et *Les Amours d'Anaïs* de Charline Bourgeois-Taquet, tous 2 largement remarqués en festivals.
- **Enfin, la Région a soutenu la filière du livre** car le confinement a fortement impacté les éditeurs régionaux et les libraires. Dans le cadre du Plan de relance, afin de remédier au manque de promotion et de visibilité sur les publications proposées par les acteurs régionaux, la Région a apporté un financement de 50 000 € à Mobilis pour l'organisation d'un événement de valorisation des éditeurs régionaux et librairies indépendantes du territoire. Parallèlement, la Région s'est associée avec le Centre national du livre (CNL) et la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire pour élaborer un plan de relance commun, en direction des éditeurs et des libraires avec notamment la création d'un fonds de soutien auquel elle a participé à hauteur de 300 000 €.

Au-delà des interventions et soutiens financiers régionaux, la Région a su mobiliser pleinement les crédits nationaux qui étaient rendus disponibles dans le cadre des appels à projets France Relance de l'État. Ainsi, les Pays de la Loire sont la première Région en 2020 pour la mobilisation des aides aux territoires et la deuxième Région pour le soutien à l'aéronautique.

Soutenir l'agriculture et la filière agroalimentaire ligérienne

En vue d'accompagner le dynamisme des filières agricoles ligériennes, la Région a mis en œuvre plusieurs actions :

- **Elle a soutenu les initiatives innovantes de certains agriculteurs** en apportant une contribution financière totale de 1,2 M€ pour accompagner les agriculteurs dans leurs projets de transformation à la ferme.
- **Pour soutenir les acteurs de la pêche**, la Région a contribué financièrement à l'accompagnement de structures professionnelles via des aides exceptionnelles. Elle a aussi pris en charge les intérêts et frais bancaires des prêts consentis à l'ACAAPP pendant le premier confinement. Enfin, conformément aux orientations de la Stratégie régionale Ambition maritime adoptée en 2018, elle a lancé Loire Océan Filière Pêche, une association interprofessionnelle qui vise en particulier à coordonner la filière dans une période troublée par les conséquences du Brexit.
- **La Région s'est également fixé une nouvelle ambition en matière d'installation d'agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles** avec l'adoption d'une feuille de route dédiée.
- **Elle a assuré le financement de l'outil Easylis auprès de l'ensemble des établissements publics**, pour un montant de 700 000 euros. Cela a permis de doter chaque restauration d'un véritable outil de gestion des stocks et approvisionnements alimentaires en vue d'accélérer la relocalisation alimentaire et le soutien aux filières de production agricole et pêche.
- **De manière plus sectorielle, elle a soutenu les éleveurs de canards en s'appuyant sur une enveloppe d'aides de 2 M€ via le Plan de compétitivité des exploitations agricoles et des horticulteurs.** Enfin, elle a adopté une stratégie en matière de soutien à la filière bovine.
- **En 2020, la Région a également maintenu fortement ses actions et son soutien en faveur de la modernisation des entreprises agroalimentaires.** Pour illustration, 55 projets de modernisation des industries agroalimentaires ont été soutenus en 2020.

De plus, la Région a mobilisé les fonds européens pour financer de nombreux projets dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Dans le cadre du Feader en 2020, 53 M€ ont ainsi été attribués à plusieurs milliers de projets, tels que :

- **Le soutien aux agriculteurs à la conversion et au maintien en agriculture biologique,**
- **Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)** permettant de maintenir ou d'accompagner les pratiques agricoles répondant à des enjeux de protection de la biodiversité ou de la qualité de l'eau,
- **Les investissements de modernisation des exploitations agricoles,**
- **Le soutien au développement des industries agroalimentaires,**
- **Le financement des actions au bénéfice des territoires ruraux** à travers la démarche Liaisons entre les actions de développement rural (Leader).

Dans le cadre du Feamp, en 2020, ce sont 4,8 M€ qui ont été mobilisés au profit de 59 projets tels que l'installation de 18 nouveaux aquaculteurs (dont 10 fermes de spiruline), l'installation de 4 jeunes pêcheurs ou l'extension de la criée des Sables d'Olonne.

Enfin, la Région a contribué largement aux concertations sur la future Politique agricole commune (Pac) européenne et la politique de pêche pour la période de programmation 2021-2027. Pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), l'État a la responsabilité d'élaborer, en concertation avec les Régions qui seront autorités de gestion déléguée, un Plan stratégique national (PSN) sur le périmètre complet de la future Pac (1^{er} et 2nd piliers), pour la période 2023-2027.

Durant toute cette préparation, la Région mène des travaux de concertation afin de contribuer à la rédaction du PSN. Elle a adopté sa stratégie régionale (Vision et propositions des Pays de la Loire sur la Politique agricole commune post 2020) lors de la session du mois de décembre 2019 et a poursuivi durant l'année 2020 sa démarche participative avec des discussions engagées au sein des comités thématiques, complétées par des échanges avec les organisations représentatives de l'agriculture, de l'agroenvironnement et l'alimentaire.

Lors de la session de décembre 2020, les priorités régionales et les principes de simplification ont pu être présentés au Conseil régional.

En ce qui concerne le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa), l'État élabore le Programme national 2021-2027, en concertation avec les Régions, les administrations de l'État concernées, les organisations professionnelles et les associations notamment.

La Région, en tant qu'organisme intermédiaire, contribue à la construction du programme en remontant à l'administration centrale de l'État le fruit de ses travaux avec ces parties prenantes, notamment les spécificités régionales. Des séquences de travail en interne et des réunions de concertation avec les organisations professionnelles ont été organisées régulièrement courant 2020 pour construire la Stratégie régionale en matière de pêche et d'aquaculture pour la période 2021-2027.

L'ÉCONOMIE



Renforcer la résilience de l'économie ligérienne en fléchant l'effort de relance vers les leviers de croissance et de compétitivité de l'économie ligérienne

Pour faciliter le rebond et favoriser la compétitivité à long terme des entreprises ligériennes, la Région a soutenu fortement pendant la crise la digitalisation des chaînes de production, l'innovation, la recherche et le développement mais également l'internationalisation.

Accélérer la digitalisation de l'économie ligérienne

Le numérique et la digitalisation des entreprises se sont révélés plus que jamais indispensables pendant la crise sanitaire compte tenu des restrictions de déplacement et des risques de contagions associés aux relations sociales. La Région a donc redoublé d'effort en 2020 pour développer le commerce en ligne et accélérer la transformation numérique des entreprises à travers plusieurs interventions :

- La **promotion de l'achat local** via le soutien aux plateformes de commerce en ligne qui émergent sur le territoire régional, telles que Ma Ville Mon shopping, ou encore l'offre régionale de proximité protégée par la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat ;
- Le **lancement d'un appel à manifestation d'intérêt digital** en septembre 2020 doté de 500 000 € ;
- La mise en place d'un **partenariat avec France numérique** ;
- La **montée en puissance du dispositif Pays de la Loire Investissement numérique** destiné aux petites et moyennes entreprises et qui vise à soutenir l'acquisition et l'appropriation de logiciels à forte valeur ajoutée participant d'une création de chaîne numérique globale pour gagner en productivité et créer de la valeur.

Favoriser l'innovation, le développement et la recherche

Durant les 5 dernières années, la Région des Pays de la Loire se situe parmi les premières régions françaises en matière de progression des dépenses de Recherche et développement (R&D) et de croissance des effectifs de chercheurs. Or la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19 a constitué une menace susceptible d'affaiblir structurellement l'investissement des acteurs économiques en matière de R&D. Par ailleurs, face à la baisse du Fonds national unique interministériel (FUI) qui permet aux pôles de compétitivité de financer les projets de R&D des entreprises, et dans une période de transformation des pôles au cours de laquelle la Région leur a réaffirmé tout son soutien, la Région a fait le choix de **maintenir et d'amplifier la dynamique des projets collaboratifs. Pour ce faire, elle a lancé en 2020 un appel à projets régional de R&D collaborative dédié exclusivement aux projets accompagnés et labellisés par les pôles de compétitivité présents sur le territoire ligérien.**

- **Ce premier appel à projet a rencontré un franc succès, notamment auprès des TPE et des PME.** Près de 25 projets ont été déposés et une enveloppe de 6,3 M€ aura été mobilisée dès 2020 ;

- **Un premier appel à projets en faveur de l'innovation sociale a été lancé**, doté d'une enveloppe de 300 000 €.

La Région s'est aussi fixé une nouvelle ambition en faveur de la filière microalgues visant à mobiliser cette ressource comme solution pour relever les défis sociétaux, faire grandir la filière et s'affirmer comme territoire d'excellence scientifique et technique en ce domaine.

Par ailleurs, elle a renouvelé sa stratégie en matière de soutien à l'enseignement supérieur et la recherche par l'adoption d'un document stratégique pour la période 2021-2027, portée par une volonté de rapprocher encore davantage les acteurs économiques et académiques. Dans ce cadre, des premiers appels à projets et dispositifs de soutien ont été lancés et la structure des programmes budgétaires a été remodelée en cohérence avec la nouvelle stratégie.

En 2020, la Région a aussi poursuivi son soutien aux projets immobiliers dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche (secteurs public et privé), en continuant et finalisant la mise en œuvre des opérations prévues au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027 et en préparant le prochain CPER sur la thématique de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle a également prolongé son soutien aux universités.

Du côté de la recherche en sciences humaines, et dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière d'inventaire général du patrimoine culturel, la Région a poursuivi en 2020 ses opérations d'inventaire du patrimoine sur l'ensemble du territoire. C'est dans ce contexte qu'elle a conclu une convention partenariat pour la période 2020-2023 avec l'Université de Nantes, afin de définir les modalités de coopération scientifique et pédagogique entre la Région et l'Université, en matière de recherche, d'enseignement supérieur et de diffusion de la connaissance en matière de patrimoine culturel.

Les bases de données de l'Inventaire (dossiers électronique Gertrude et photothèque) fonctionnent désormais de façon interopérable et offrent un outil de production, de gestion, de diffusion et de valorisation des résultats des opérations d'inventaire, permettant ainsi d'offrir aux Ligériens et à tous les curieux des éléments de connaissance solides et documentés du patrimoine régional.

Par ailleurs, malgré le contexte sanitaire, les Rencontres régionales ont été maintenues sous un format dématérialisé, ce qui a favorisé des échanges fructueux – et suivis par une centaine d'auditeurs – autour de la thématique Patrimoine et jeunesse : les enjeux d'une appropriation, retenue cette année dans le cadre du 20e anniversaire de l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'Unesco.

Du côté des Archives régionales, la continuité de l'activité a été relativement préservée. En ce qui concerne les contacts avec les publics, la salle de lecture a été réouverte rapidement lorsque cela a été possible, avec une adaptation du fonctionnement. Les chercheurs ont répondu nombreux, le nombre d'articles d'archives communiqués a même connu une nette augmentation. Les Archives régionales ont également assuré, à défaut d'une animation en présentiel, une animation sur les réseaux sociaux pendant les Journées du patrimoine.

Miser sur l'international pour rebondir

Dès février 2020, la crise sanitaire a fortement perturbé la dynamique internationale des entreprises du fait de la fermeture des frontières et de la désorganisation des circuits logistiques. Consciente de l'impact de la pandémie sur les entreprises locales et de l'importance de leur permettre de garder leurs positions à l'international, la Région a dû adapter son mode d'accompagnement et intensifier sa collaboration avec la Team France Export et ses partenaires. En vue de maintenir un niveau de soutien élevé, elle a ainsi mis en œuvre 3 mesures offensives dédiées à l'export dans le cadre du Plan de relance régional :

- **La mise en œuvre d'un Pack Export de relance qui rassemble un ensemble de 8 dispositifs de soutien à l'export dédié aux PME et ETI.** En 2020, ce sont ainsi plus de 880 aides régionales qui ont été consacrées au soutien à l'export des entreprises ligériennes. Le succès de cette première mesure a été accompagné par l'adaptation des dispositifs Init'Export et Prim'Export. Le dispositif Emploi Export qui consiste en une aide au recrutement d'un jeune pour lancer un produit ou explorer une zone géographique, créé en 2020, a également permis d'accompagner financièrement les entreprises dans leurs projets de structuration export.
- L'adaptation au contexte des recommandations issues des analyses par filières et pays réalisées par les envoyés spéciaux d'une part, et d'autre part, la mobilisation de l'équipe régionale Team France Export, ont porté leurs fruits avec 425 participations d'entreprises aux missions collectives, en progression de 20% par rapport à 2019. Les missions collectives impliquent plusieurs entreprises afin de leur faire découvrir un marché à l'international ou un pays d'exportation.
- **L'expérimentation de nouveaux diagnostics et conception de stratégies de filière à l'international.** En 2020, ces études ont été réalisées sur les thématiques du maritime, des énergies marines renouvelables, des viandes bovines et du vin. La Région a ainsi accéléré le soutien à ces filières clés avec l'objectif de les doter de plans d'actions dédiés à partir de 2021.
- **Le renforcement des ressources humaines associées à la stratégie de promotion de l'export, avec l'installation d'un envoyé spécial dans la zone Europe du Nord.** La crise liée à la Covid-19 a aussi rappelé l'importance d'investir sur un export proche et durable. Par conséquent, la Région s'est engagée à travers ses mesures à accompagner les entreprises ligériennes sur le marché européen. Le déploiement d'une stratégie renforcée Europe Export et d'un nouvel envoyé spécial basé à Londres – couvrant la zone Europe du Nord – a été un élément central du plan de soutien régional destiné à accompagner les entreprises à l'export en sortie de crise.

L'ensemble des mesures mises en œuvre en 2020, leur complémentarité au niveau régional et national ainsi que la mobilisation de la Team France Export des Pays de la Loire et de ses partenaires ont conduit à sécuriser le développement à l'international des PME. La première édition du Relance Export Tour qui s'est déroulée le 8 décembre 2020 a été l'occasion de sensibiliser aux moyens mis à leur disposition pour poursuivre leur développement à l'international.

Parallèlement à la mise en place de ces mesures de soutien à l'export, la Région a aussi souhaité s'engager en faveur de la mobilisation internationale pour les populations libanaises à la suite de l'explosion dans le port de Beyrouth. Ce sont ainsi 100 000 € qui ont été mobilisés au titre de l'aide d'urgence. Cette enveloppe a été accordée au Fonds national de solidarité pour le Liban de Cités Unies France (50 000 €), à l'Institut européen de coopération décentralisée (30 000 €) et à l'Œuvre d'Orient (20 000 €). Les projets soutenus sont les suivants :

- L'apport d'une aide alimentaire à plus de 2 000 familles sur 6 mois,
- La reconstruction des bâtiments détériorés par l'explosion du 4 août,
- Le maintien des emplois des partenaires libanais (IECD + Bureau technique des villes libanaises),
- Un projet structurant de soutien à plus de 20 collectivités locales libanaises dans les champs de la reconstruction, de l'économie locale, la jeunesse, l'éducation et le social.

L'ÉCONOMIE



Œuvrer en faveur de la relance de l'investissement dans les territoires par un soutien renforcé aux communes et intercommunalités

Une aide exceptionnelle de 51 M€ en 2020 pour soutenir l'investissement du bloc communal

La Région s'est appuyée sur les Communes et les intercommunalités pour redynamiser l'investissement public au travers de plusieurs initiatives dotées d'une enveloppe de 51 M€ en investissement et 500 000 € en fonctionnement. En pratique, **elle a prolongé jusqu'en septembre 2021 le financement des projets dans le cadre des contrats régionaux conclus avec les territoires**, en permettant ainsi la réalisation de 916 projets. Elle a également mis en place le **Fonds Pays de la Loire Relance investissement intercommunal, doté de 45 M€ ainsi que des aides spécifiques pour les communes** :

- **Le Fonds Pays de la Loire Relance investissement communal** qui est venu soutenir les projets des communes de moins de 5 000 habitants dans leurs rôles de proximité et de première ligne face à la crise sanitaire ;
- **Le Fonds régional de reconquête des centres des villes moyennes et des centres-bourgs**, destiné à conforter leur rôle de centralité, renforcer le maillage du territoire et leur permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques ou sociaux à venir ;
- **Le soutien au développement des tiers lieux et espaces de travail partagé (coworking)**, comme levier de revitalisation, d'attractivité et d'animation des territoires, à développer l'inclusion numérique et les espaces de coworking.

Ces actions ont été déployées dès le second semestre 2020 dans le prolongement de 2 priorités mises en place par le Conseil régional depuis 2016 : le Pacte régional pour la ruralité et la contractualisation régionale. Dans le même temps, la Région a préparé fin 2020 de nouveaux dispositifs d'aides qui ont été lancés à la suite de l'adoption du Budget primitif 2021 intervenue en décembre 2020. Il s'agit notamment des dispositifs de soutien à la reconquête des friches industrielles, et de l'aide renforcée aux Actions Cœurs de ville qui s'adressent aux villes moyennes ainsi qu'aux Quartiers Politique de la Ville.

Un soutien continu pour le développement local et économique de territoires en mutation

Afin d'accompagner les territoires, un fonds Territoire d'industrie a été approuvé lors de la séance plénière du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 et 500 000 € ont été affectés en 2020 dans le cadre du Plan de relance régional. Ce fonds a vocation à favoriser

l'émergence d'initiatives nouvelles et collaboratives en accompagnant les projets collaboratifs d'entreprises ou des projets de territoire, ainsi que des projets nouveaux ou en amorçage via le co-financement de postes de chargé de mission ou d'études réalisées par un prestataire extérieur.

La Région a aussi souhaité en 2020 encourager et accompagner les porteurs de projets locaux dans la mise en œuvre de solutions de mobilités adaptées, innovantes et cohérentes aux enjeux de la mobilité du quotidien (environnementaux, sociaux, économiques ...) sur leurs territoires. A cet effet, elle a créé en partenariat avec l'Ademe un appel à manifestation d'intérêt Solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires. L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est bien de soutenir des projets en milieu rural, à la fois exemplaires, innovants et reproductibles sur d'autres territoires qui s'appuient sur une stratégie locale de mobilité. En 2020, 5 dossiers ont été soutenus, à l'image du développement des modes actifs sur la Communauté d'agglomération de Pornic Pays de Retz ou encore de la création d'un service de location de vélos à assistance électrique sur le Sud Mayenne.

Avec 82% de communes de moins de 2 000 habitants, l'espace rural constitue pour les Pays de la Loire un élément central d'identité et d'attractivité. Dans le cadre de son Plan de Relance, la Région a donc porté une attention particulière à la protection et au développement de l'espace rural, dans la continuité du Pacte pour la ruralité adopté en juin 2016. En 2020, ce sont 117 projets communaux qui ont été aidés, au titre du Fonds de soutien à l'investissement dans les écoles, et 86 via le Fonds régional de développement. De plus, face aux restrictions de déplacement et au développement fort du télétravail en raison des confinements successifs, la Région a souhaité accélérer la couverture du territoire en matière de réseau et de téléphonie mobile. Pour parvenir à une couverture du territoire à 100%, 5 M€ supplémentaires de subventions aux départements en charge du déploiement du très haut débit ont été débloqués, tandis que la construction de pylônes de téléphonie mobile a été poursuivie.

Enfin, la Région a poursuivi en 2020 l'animation du Réseau rural régional. Issu d'une initiative européenne financée dans le cadre du Feader, le Réseau rural régional agit en faveur de l'information, du dialogue et de la mobilisation des acteurs du milieu rural. Il contribue aux réflexions, échanges et débats sur les territoires ruraux et les politiques utiles à leur développement. Il facilite le dialogue entre acteurs et valorise les bonnes pratiques locales. En 2020, la thématique de travail traitée dans le cadre du Réseau rural régional était la stratégie foncière au cœur du développement de nos territoires ruraux lors de 2 journées d'échanges le 20 novembre et le 15 décembre 2020 auxquelles ont participé de nombreux élus locaux, collectivités et urbanistes.

Mobiliser les fonds européens au service des territoires

La Région développe depuis plusieurs années une stratégie européenne volontariste afin de créer via les financements européens, de nouveaux leviers au service de l'emploi et de la croissance dans les territoires.

Pour la période 2014-2020 dont la réalisation se poursuit jusqu'en 2023 pour le Feder, le FSE et le Feamp et 2025 pour le Feader avec la période de transition, la Région aura géré **1 178,3 M€** de fonds européens au profit des territoires des Pays de la Loire. Ce montant intègre le Plan de relance européen, notamment le dispositif REACT EU pour la politique de cohésion ou l'abondement du programme régional du Feader au titre du développement rural, décidé dans le cadre de la crise.

- **368,9 M€ du Fonds européen pour le développement régional (Feder) sur la période de programmation 2014-2020**, en faveur de l'innovation, de la recherche, de la transition écologique et numérique, de l'intermodalité, du soutien aux PME, de la prévention contre les risques et de la protection de l'environnement, du soutien aux quartiers défavorisés...

En 2020, 80 nouveaux projets ont bénéficié d'un soutien financier pour un montant de 46 M€ de Feder. Le taux de programmation a progressé pour atteindre plus de 70% de la maquette. Le Feder a ainsi soutenu des projets très variés, comme l'acquisition d'équipements scientifiques d'opérations inscrites au volet Enseignement supérieur, recherche et innovation du Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020, des projets de Recherche et développement (R&D), le soutien au développement des PME, la rénovation thermique de logements sociaux, l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux (PEM) ou la préservation de la biodiversité.

- **694,5 M€ du Fonds européen agricole de développement rural (Feader) au titre de la programmation 2014-2020** pour accompagner l'évolution de l'agriculture, de l'agroalimentaire et développer les territoires ruraux ;
- **16,4 M€ du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (Feamp) au titre de la programmation 2014-2020** pour développer l'aquaculture et accompagner la filière pêche.

En 2020, la Région a participé aux concertations concernant les futurs fonds de la politique de cohésion européenne 2021-2027. Malgré le contexte sanitaire peu propice à la concertation, les travaux de préparation des programmes européens 2021-2027 en région se sont fortement amplifiés au cours de l'année 2020. Ainsi, le diagnostic territorial stratégique a pu être validé en janvier 2021. Des groupes de travail internes ont permis de préparer la phase de concertation qui s'est déroulée en septembre autour de plusieurs ateliers thématiques organisés en visioconférence, réunissant plus de 200 acteurs. Ont été débattues les thématiques relevant de l'objectif politique 1 - **Une Europe plus intelligente** (recherche et développement, innovation et compétitivité des PME, usages numériques), de l'objectif politique 2 - **Une Europe plus verte** (efficacité énergétique, énergies renouvelables, environnement, biodiversité, économie circulaire et mobilité durable) et de l'objectif politique 4 - **Une Europe plus sociale** (formation, emploi, orientation, inclusion, santé). Enfin des ateliers transversaux sur l'approche territoriale et la simplification (accès à l'information, dématérialisation, aide au montage de dossiers, optimisation des pièces du dossier) ont également été organisés. Un séminaire de restitution, le 22 septembre, a permis de partager avec l'ensemble des participants une synthèse des échanges. Une consultation publique en ligne a été organisée en parallèle. Cette phase de concertation a permis d'enrichir le programme régional Feder-FSE+ qui a été adopté en session du Conseil régional en décembre 2020.

**ACCÉLÉRER le soutien
en matière de santé
et de croissance verte**

LA SANTÉ



Pour faire face aux difficultés du système de santé, la Région a adopté un Plan d'urgence pour la santé doté de 5 M€ et soutenu fortement la formation des infirmières et aides-soignants

La nécessaire refondation de notre système de santé est l'un des grands enseignements tirés de la crise sanitaire. En effet, la crise sanitaire a révélé les failles et difficultés du système de santé et le besoin de renforcer les responsabilités locales, l'attention aux besoins des territoires et la considération des professionnels de santé.

En 2020, la Région a adopté un Plan d'urgence pour la santé, visant à accompagner les territoires

Ce plan Pays de la Loire Urgence santé a permis :

- **l'achat, la collecte et la livraison de masques et autres matériels de protection.** Par la suite, plus de 3 millions de masques ont été achetés et distribués aux professionnels de santé, aux entreprises par l'intermédiaire des chambres consulaires, aux lycéens, collégiens, apprentis, aux associations caritatives pour un montant total de 4 094 259 € et plus de 55 000 équipements de protection individuelle.
- **l'achat de smartphones pour le déploiement des téléconsultations dans les Ehpad et les établissements accueillant des personnes présentant un handicap lourd,** dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence régionale de santé, le GCS e-santé et des Départements. La Région a également subventionné et acheté des matériels innovants en santé (respirateurs, visières).

En outre, la Région a accéléré son effort visant à développer l'offre de santé sur l'ensemble des territoires, de manière cohérente avec le Plan régional d'accès à la santé partout et pour tous qui a été adopté en 2016. Pour ce faire, elle a déployé une enveloppe de 1 M€ en faveur du développement de la télémédecine. Elle a aussi créé un nouveau **Fonds régional de soutien aux équipements hospitaliers innovants dédiés aux soins** et elle a agi pour le renforcement de l'offre de soins de premiers recours en soutenant 7 projets de **Maisons de santé pluridisciplinaires**, ce qui représente 1,8 M€ d'investissement. Elle a également soutenu à hauteur de 100 000 € le projet innovant de création d'un service médical de proximité à Cholet qui mobilise les médecins retraités. Elle a aussi continué à soutenir le recrutement d'animateurs locaux en charge de l'organisation de l'offre de santé, sur les territoires du Pays de Meslay Grez, de Pays de Mortagne et du Pays de Redon. **Au titre du Fonds d'urgence pour le maintien des professionnels de santé, la Région a soutenu des territoires en difficulté** via le co-financement de 9 projets d'aménagement ou d'acquisition de locaux pour cabinets médicaux et centres de santé, ce qui représente un investissement de 289 000 €. Enfin, elle a **pérennisé son soutien aux expérimentations du projet Plan territoire universitaire en santé**, porté par l'Université et le CHU d'Angers et qui associe les centres hospitaliers du Mans, de Laval et de Cholet ainsi que de nombreuses collectivités. Cette initiative vise à favoriser l'installation de jeunes médecins sortant de la faculté de médecine d'Angers, au-delà des villes bénéficiant de Centres hospitaliers universitaires (CHU).

La Région a réalisé un effort spécifique en faveur des formations sanitaires et sociales régionales

Dans le cadre du Plan de relance et par la suite du Ségur de la santé, la Région a souhaité consacrer un effort spécifique en faveur des formations sanitaires et sociales, la crise sanitaire ayant révélé toutes les difficultés de notre système de santé et l'importance des filières professionnelles sanitaires sous tension. La gestion de cette crise de grande ampleur dans les centres hospitaliers et les Ehpad n'a d'ailleurs pu être possible qu'en mobilisant des étudiants sanitaires et sociaux pour venir aider et soulager les équipes soignantes, dans le cadre d'un stage ou d'un renfort, voire en appelant les enseignants et les formateurs à revenir dans les services de soins. La Région a donc adopté 5 mesures en faveur d'un appareil de formation plus solide :

- **Lutter contre la faible densité de professionnels infirmiers par habitant constatée en région Pays de la Loire** en obtenant de l'État le desserrement du quota régional sur l'enveloppe nationale de formations des étudiants en soins infirmiers. Cette mesure a été accomplie en lien avec l'État à la suite du Ségur de la santé.
- **200 places supplémentaires pour la formation à la profession d'aide-soignant à partir de la rentrée de septembre.** La crise sanitaire a mis en exergue l'importance de ces professions supports dans les établissements de santé et auprès des particuliers. La Région souhaite donc se mobiliser pour accroître le nombre de places disponibles pour cette formation clé et contribuera dans ce cadre à un plan de valorisation du métier d'aide-soignant, en lien avec l'ARS.
- **Gratuité des frais de concours d'entrée à la formation d'aide-soignant en 2020.** Afin d'encourager le développement de la formation au métier d'aide-soignant, essentiel à notre système de santé, la Région prendra en charge en 2020 les frais de concours afférents pour un budget d'environ 300 000 €.
- **Neutraliser pour les instituts de formation régionaux en soins infirmiers la perte de recettes liée, d'une part, aux nouvelles modalités d'inscription en enseignement supérieur (Parcoursup) et, d'autre part, à la baisse des droits d'inscription en formation supérieure,** soit un abondement complémentaire en 2020 de 660 000 € des subventions allouées aux instituts de formation.
- **Pérenniser, au-delà de la crise, l'alignement sur le public des formations privées s'agissant du régime de remboursement des aides kilométriques pour frais de stages.** Ainsi, plus de 780 étudiants en soins infirmiers pourront désormais bénéficier de cette mesure pour un montant estimé d'environ 500 000 €.

LA CROISSANCE VERTE



La Région a mobilisé l'effort de relance au service l'écologie positive et de la croissance verte, qui s'appuient sur les révolutions technologiques en cours

La majorité régionale a fait de l'écologie positive une priorité constante de son mandat. Face à la crise sanitaire, elle a souhaité accélérer la dynamique en faveur de la préservation du cadre de vie et de la transition vers une économie toujours plus décarbonée et circulaire.

Le lancement du Giec régional

Pour relever le défi du changement climatique, la Région a initié une grande étude sur les effets du changement climatique en Pays de la Loire, réalisée par le climatologue Hervé Le Treut et dont les résultats ont été diffusés à l'automne. Cette étude cofinancée par l'Adema a permis :

- **l'analyse des données d'observations climatiques** sur la période 1960-2008 ainsi que des projections climatiques afin de décrire les évolutions récentes et à venir ;
- **l'identification des acteurs et données de recherche disponibles régionalement** sur plusieurs thématiques : agriculture, sylviculture, bâtiment urbanisme, littoral, infrastructures ;
- **l'information des élus régionaux et des décideurs du territoire** sur l'évolution du climat, et l'identification de pistes pour mieux identifier, promouvoir et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation efficaces.

Les conclusions de l'étude ont conduit à créer fin 2020 une **nouvelle instance, le Groupe interdisciplinaire d'experts pour le climat régional (Giec)**, dont le rôle est d'approfondir et vulgariser la connaissance des effets du changement climatique dans un esprit pluridisciplinaire, de préciser ses impacts sur les territoires compte tenu notamment des vulnérabilités socio-économiques et environnementales, et d'informer les élus régionaux et décideurs sur l'évolution du climat et les stratégies d'adaptation efficaces.

Accélérer le déploiement des nouvelles énergies décarbonées

Dans le cadre de sa **Feuille de route régionale 2017-2021 sur la transition énergétique**, la Région a fait du développement des énergies renouvelables un axe fort de la transition énergétique en Pays de la Loire.

En octobre 2020, une nouvelle **société d'économie mixte nommée Croissance verte** a été créée, dotée d'un capital de 10 M€. Ce nouvel instrument constitue :

- un **fonds d'investissement** qui entrera au capital de sociétés de projets d'énergies renouvelables ;
- une **offre d'ingénierie** pour accompagner l'émergence des projets d'énergies renouvelables, qui agira en réseau avec les structures d'ingénierie existantes ;
- une **offre régionale d'animation, d'expertise et de services** en matière de développement de l'efficacité énergétique des bâtiments.

La Région investit aussi dans le développement des énergies renouvelables. Elle mise en particulier sur l'hydrogène, vecteur énergétique puissant par sa capacité à relier les énergies et les réseaux entre eux (de l'électricité au gaz et inversement), à remplacer le pétrole comme combustible décarboné pour le secteur du transport, et à être produit localement à partir d'eau, d'électricité ou de ressources naturelles comme le bois ou le chanvre. Pour soutenir le développement de cette énergie prometteuse, et construire une filière économique d'avenir pour les Pays de la Loire, **la Région a adopté en 2020 une feuille de route ambitieuse dotée d'une enveloppe de 100 M€ sur 10 ans** (dont des crédits européens). Elle soutient dans ce cadre plusieurs projets structurants :

- **l'écosystème H2Ouest** qui s'articule autour d'une production novatrice avec 100% de l'hydrogène produit à partir de parcs éoliens et le développement de différents usages terrestres en Vendée et au Mans ;
- **l'écosystème H2 Loire Vallée** qui s'appuie sur un potentiel avec une spécificité ligérienne forte, à travers le déploiement d'applications maritimes et portuaires (bateau, navire, logistique portuaire) offrant une opportunité pour la création d'une chaîne de valeur française autour de l'hydrogène maritime et fluvial avec des compétences régionales reconnues ;
- **le projet du Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire** de devenir le premier port d'envergure à hydrogène sur l'Atlantique.

Au-delà du développement de cette source d'énergie émergente, la Région favorise également les nouveaux usages et services fondés sur l'hydrogène, en soutenant particulièrement l'essor de la mobilité durable à hydrogène.

En 2020, la Région a par ailleurs poursuivi son soutien à l'essor du biogaz à travers la promotion de la mobilité au Gaz naturel pour véhicule (GNV). Ainsi, elle soutient d'une part la création d'unités de méthanisation avec une quinzaine de projets soutenus en 2020, et d'autre part, elle développe les transports au GNV en soutenant l'installation de stations d'avitaillement et en prévoyant l'usage de cette énergie dans son propre réseau de transport. De plus, en lien avec les syndicats d'énergie du territoire, la Région finance depuis plusieurs années le déploiement de bornes publiques de recharge électrique.

La Région s'engage également en faveur de la mobilisation des acteurs de l'énergie. Elle a ainsi organisé en septembre 2020 la troisième édition du Pays de la Loire Energie Tour, le troisième colloque régional sur les mobilités durables en partenariat avec le département de la Mayenne, ainsi que le rallye régional en véhicule à motorisation électrique et GNV.

Enfin, en 2020, la Région a poursuivi et amplifié ses actions de soutien à la recherche et l'innovation et de développement économique dans le domaine de la transition énergétique, en particulier dans le secteur maritime à travers le développement des technologies véliques et dans le cadre de sa feuille de route hydrogène. Elle a ainsi soutenu en 2020 plusieurs projets de recherche qui visent à mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes marins, à travers le dispositif Étoiles montantes. Elle a notamment soutenu le projet Flow, mené en lien avec le Laboratoire EMH (Ifremer) pour un montant de 119 000 €. Ce projet vise à prédire quels seront les futurs réseaux trophiques de l'Atlantique (c'est-à-dire les interactions d'ordre alimentaire entre les êtres vivants et l'écosystème) ce qui conduit à décrire très précisément le fonctionnement des écosystèmes marins. La Région a aussi soutenu pour un montant de 125 000 € le projet Smididi dans le champ de la socio-microbiologie qui vise à mieux comprendre les interactions entre les bactéries et la diatomée dans les océans. Enfin, dans le cadre du dispositif régional Connect talent, la Région soutient à hauteur de 308 400 € pendant 5 ans le projet d'un chercheur qui vise à étudier les dé-

bris plastiques dans le continuum terre-mer et créer une dynamique interdisciplinaire sur la qualité de l'eau.

Enfin, la Région soutient la construction de réseaux énergétiques intelligents, autour de la dynamique de Smile, une association qui accompagne les entreprises et les territoires qui souhaitent développer des solutions innovantes permettant de lever les freins à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, par exemple en favorisant leur stockage, en palliant l'intermittence des ER ou la multiplicité des lieux d'approvisionnements.

Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments

Dans le cadre de sa feuille de route régionale 2017-2021 sur la transition énergétique, la Région agit en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments, un axe fort de sa politique en faveur de la croissance verte. Cette ambition se décline en 2 axes d'intervention principaux : le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics, des entreprises, des logements locatifs sociaux et des logements des jeunes d'une part, et d'autre part des partenariats avec la filière du bâtiment et les acteurs du logement.

Le Plan de relance adopté en 2020 a conduit à renforcer les moyens associés à cette ambition, avec :

- **le déploiement du Service d'accompagnement de la rénovation énergétique (Sare)**, en lien avec l'Ademe. L'objectif est de couvrir d'ici 2022 l'ensemble du territoire régional par des Plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) qui accompagnent les particuliers dans leurs projets de rénovation. Cette action a été dotée d'une enveloppe de 6 M€ ;

- **le soutien au projet Energie Sprong de l'Union sociale de l'habitat** qui vise à soutenir la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux des communes dont la population n'excède pas 3 000 habitants.

Au cours de l'année 2020, la Région a également poursuivi son **soutien aux projets de réhabilitation énergétique des logements des particuliers améliorant d'au moins 40% leur performance énergétique, par l'Aide régionale aux économies d'énergie pour les particuliers (Areep)**. La Région œuvre également en faveur de la **rénovation des logements des jeunes**, à travers le soutien aux projets de rénovation des Foyers de jeunes travailleurs et du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous). En 2020, elle a ainsi investi 1,25 M€ pour la **réhabilitation des logements de la résidence de Chanzy à Nantes**.

La Région soutient aussi la **rénovation énergétique des entreprises**. En 2020, une offre commune des chambres consulaires et de la structure Orace a été lancée. Cette offre simple et lisible est soutenue par la Région.

Enfin, la Région a poursuivi son action en faveur de **l'animation du secteur de la rénovation énergétique**. Elle soutient à cet effet 2 acteurs de la filière du bâtiment durable et des travaux publics : le cluster Novabuild qui regroupe 300 membres en Pays de la Loire, et la Cellule économique régionale de construction (Cerc) qui rassemble les organisations professionnelles du secteur du bâtiment et des travaux publics et leurs principaux partenaires.

Accélérer la reconquête de la biodiversité

La Région des Pays de la Loire et ses partenaires se sont engagés, en 2018, à mettre en œuvre un projet de territoire pragmatique et ambitieux, la Stratégie régionale pour la biodiversité 2018-2023, guidée par l'objectif de faire de la biodiversité un enjeu patrimonial et une opportunité de développement pour notre territoire. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, la Région est porteuse de nombreuses initiatives innovantes ou précurseurs au niveau national, telles que :

- **la mobilisation d'un collectif de fondations** en faveur du patrimoine naturel via un appel à projets dédié ;

- **l'élaboration d'un guide méthodologique autour de la séquence Eviter-Réduire-Compenser** ;

- **le développement du Label Haie**, désormais reconnu au niveau national ;

- **l'engagement d'une expérimentation d'un dispositif collectif en faveur du bocage, Liger bocage et agroforesterie** ;

- **le déploiement de l'opération 1 naissance = 1 arbre**, avec la mobilisation de 50 collectivités et la plantation prévue de 9 000 arbres ;

- **la création d'un escape game autour des pollinisateurs sauvages** qui s'exporte dans les 5 départements et une édition 2020 de Pays de la Loire Grandeur Nature avec plus de 300 rendez-vous et plus de 30 structures partenaires.

De plus, en 2020, **4 nouveaux projets Territoires engagés pour la nature** ont été labellisés, une 22^e **Réserve naturelle régionale a été créée en Mayenne** sur le site du Mont des Avaloirs, et **plusieurs projets mobilisant les acteurs économiques et en particulier les entreprises ont été soutenus**. La Région soutient également une dizaine d'**acteurs clés du territoire en matière de biodiversité** (Graine, LPO, FNE, ...). Enfin, la Région s'appuie sur les 4 Parcs naturels régionaux pour valoriser le patrimoine naturel et paysager.

Accélérer la reconquête de la ressource en eau

Depuis 2017, la Région des Pays de la Loire a renforcé son action afin d'accélérer la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques. En mettant l'eau au centre des priorités régionales, les élus ont ainsi souhaité engager un mouvement régional amenant l'ensemble des partenaires à se positionner de manière volontariste.

En 2020, la Région a initié avec ses partenaires, et en particulier les Départements et les services de l'État, le renouvellement de la gouvernance de l'eau permettant de mieux articuler la stratégie régionale et les stratégies des bassins versants. Cela s'est traduit par la mise en place de Comités départementaux de l'eau et du premier Comité stratégique régional de l'eau (CSRE), coprésidé par la Région et l'État. **En parallèle, s'est accéléré le déploiement des Contrats territoriaux Eau (CT Eau) destinés à financer des actions plus ciblées** de reconquête de la qualité de l'eau. Ces Contrats territoriaux Eau offrent aux porteurs de projets un accès plus simple aux financements publics de la Région, des Départements, de l'Agence de l'eau et de l'État. 10 contrats ont été soutenus en 2020, portant ainsi à 13, le nombre de contrats déployés. En complément, **la Région a financé**

5 Contrats régionaux de bassin versant de transition (CRBV), pour poursuivre leurs actions avant de s'inscrire dans les CT Eau. Au total, **plus de 7 M€ d'aides régionales ont été mobilisés pour les CT Eau et les CRBV de transition**, dont 900 000 € dans le cadre du Plan de relance, dépassant ainsi les 6,5 M€ prévus au plan État Région.

En matière de restauration de la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable, la Région s'est associée à l'État pour co-porter la stratégie régionale sur les captages prioritaires en lien avec le Plan régional santé environnement 3 (PRSE 3) et le Plan alimentation santé ou le Plan Ecophyto 2+. De plus, une démarche expérimentale destinée à restaurer la qualité de la ressource en eau sur les aires de captage a abouti à un appel à projets lancé en novembre 2020.

Par ailleurs, le travail s'est poursuivi sur la **mise en place d'un Observatoire régional de l'eau**, la mise en place d'actions de communication, de formation et sensibilisation, qui aboutiront en 2021. **Pour soutenir des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau ou destinées à l'améliorer, des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) ont été ouvertes** sur 17 bassins versants (6 nouveaux territoires et 11 territoires historiques), et sur le territoire régional pour le maintien des prairies permanentes.

La Région a aussi poursuivi ses travaux en faveur de la protection et de la mise en valeur du littoral. Elle a en particulier participé activement en 2020 à la préparation concomitante **du Document stratégique de façade Nord Atlantique – Manche Ouest (DSF NamO) et du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du Bassin Loire-Bretagne (Sdage)**. Elle a œuvré en faveur d'une synergie entre ces 2 démarches stratégiques. En effet, la restauration de la qualité des masses d'eaux se déversant en mer constitue un objectif stratégique majeur, au regard de leur forte dégradation en particulier dans les 2 départements littoraux de la région des Pays de la Loire et sachant que 85% des polluants des eaux côtières proviennent de la terre. Il convient de rappeler que la Région agit déjà depuis plusieurs années en faveur de la prévention du littoral. Depuis sa signature en mars 2012, la Convention régionale de gestion durable du littoral a ainsi permis l'accompagnement de 9 Programmes d'actions de prévention contre les inondations (Papi) sur l'ensemble du littoral ligérien. Le montant total des actions représente près de 50 M€, cofinancés par l'État au titre du Fonds Barnier, la Région et les Départements de Vendée et de Loire-Atlantique. Forts de ce bilan positif, la Région et ses partenaires ont poursuivi leur action en faveur de la prise en compte des aléas littoraux au travers d'une nouvelle convention régionale de gestion durable du littoral 2018-2022. Cette convention précise les engagements de tous les partenaires.

Enfin, le 5 octobre 2020, la Région a obtenu l'accord de la Commission européenne pour le projet Life Revers'eau, fruit d'un travail collectif conséquent engagé depuis 2 ans. Soutenu financièrement par l'Union européenne, le projet doit permettre d'accélérer la reconquête de la qualité de la ressource en eau à travers la déclinaison d'un plan d'actions ambitieux.

Accélérer le développement de l'économie circulaire

Le Plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PAEC) 2018-2025 a été adopté en session d'octobre 2019. En 2020, sa mise en œuvre s'est poursuivie en vue de faire de la gestion durable des ressources régionales une véritable opportunité de développement économique. Parmi les événements marquants en 2020, peuvent être cités notamment :

- **le lancement du troisième appel à projets sur l'économie circulaire** en partenariat avec l'Ademe et la Dreal et dont l'enveloppe a été abondée dans le cadre du Plan de relance. 17 projets ont ainsi été aidés par la Région, à hauteur de 1 616 787 € en 2020. De plus, un outil cartographique a été développé pour recenser et valoriser les projets des lauréats.

- **l'organisation de plusieurs événements** comme la Journée des acteurs de l'économie circulaire du 6 octobre qui a réuni plus de 200 acteurs, la Journée Réemploi et recyclage des matériaux dans la construction du 20 novembre, l'événement organisé avec l'Institut national de l'économie circulaire le 8 décembre, et la restitution des travaux du groupe de travail Économie circulaire et commande publique avec Reseco le 8 décembre également. Ces événements ont été maintenus, compte tenu du contexte sanitaire, en distanciel ;

- **un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour le développement d'un livret d'épargne participatif au service du financement de la croissance verte ;**

- **le lancement d'une étude visant à disposer d'une meilleure connaissance de la consommation des ressources en Pays de la Loire**, à faire de la pédagogie auprès de tous les acteurs sur la notion de ressource et identifier les axes d'amélioration. La Région a également apporté une aide au Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire pour la réalisation d'une étude sur les flux à l'échelle des entreprises de ses zones industrielles.

S'agissant de la prévention et de la gestion des déchets, la Région a poursuivi en 2020 la mise en œuvre du Plan régional adopté en 2019 en organisant la journée Réemploi et recyclage des matériaux dans la construction le 20 novembre 2020, et plus largement en animant le réseau des intercommunalités et syndicats au travers de groupes techniques. Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la Région a également développé un espace d'échange dématérialisé entre les différents services déchets des EPCI et les services de la Région via une plateforme qui compte aujourd'hui 143 participants. La Région a aussi poursuivi ses travaux engagés durant les années précédentes, tels que les travaux avec les Régions Bretagne, Normandie et les Dreal pour accompagner la réalisation des objectifs de réduction des déchets en centres d'enfouissement, ou encore la réflexion sur le développement de la filière des combustibles solides de récupération. Enfin, elle a poursuivi son engagement en faveur de la création d'un Observatoire régional des déchets et ressources.

Accélérer le développement des transports en commun

En 2020, les services régionaux en charge des transports ont été fortement mobilisés sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie régionale des mobilités qui fixe des orientations en matière de développement du réseau régional d'ici 2030 et avec des perspectives jusqu'en 2050. En adoptant cette stratégie en mars 2020, la Région s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de développement des mobilités durables, à travers l'adoption du projet de Sraddet et sa nouvelle Stratégie régionale des mobilités (SRM).

Au dernier trimestre de la même année, un travail important de concertation avec chaque bassin de la mobilité a été mené pour valider leur périmètre géographique.

Depuis la prise de compétence transport, la Région a fortement développé l'offre de TER. A l'occasion de la conclusion avec la SNCF de la convention 2018-2023 portant sur l'exploitation des TER, il a été prévu une augmentation de l'offre de près de 8,5%. Pour l'année 2021, un protocole d'accord a été signé actant une augmentation d'offre de 11% sur les 3 prochaines années. Parallèlement au développement quantitatif de l'offre de transport en commun, la Région améliore qualitativement le service des transports régionaux pour inciter à les emprunter davantage. Parallèlement, la Région a poursuivi le chantier de l'ouverture de la concurrence afin de permettre d'améliorer encore quantitativement et qualitativement l'offre de transport ferroviaire régional. A la suite de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en 2019 pour dialoguer avec les opérateurs économiques, la Région a recruté une mission d'assistance à la préparation de l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires

régionaux (AMO). Cette AMO a débuté début 2020 par la définition de l'allotissement géographique et fonctionnel du réseau, adoptée lors de la session de juillet 2020. La procédure concernant les 2 premiers sous-ensembles Tram-Train et Sud Loire a également été initiée avec la parution le 20 juillet 2020 au Journal européen de l'avis de pré-information portant sur l'exploitation du service de transport ferroviaire sur ces 2 sous-ensembles, avis qui doit précéder d'un an au moins la parution de l'avis d'appel à concurrence.

Afin de préparer le recueil des données de pilotage du service de transport régional, la Région a adopté en juillet 2020 son Plan de gestion des informations couvertes par le secret des affaires (PGIC), préalable à toute demande auprès des Gestionnaires d'infrastructure, de gares ou des opérateurs. Celles-ci ont été formulées dès l'été 2020, permettant d'initier le processus de consolidation des données à l'automne 2020.

En parallèle, la Région organise un réseau de 123 lignes régulières offrant près de 20 millions de kilomètres par an. Ces lignes sont accessibles à tous les voyageurs et permettent de rejoindre les principales agglomérations en transport en commun, en complémentarité du train. Il faut souligner par ailleurs que dans le cadre du Plan de relance, **un budget complémentaire de 100 000 € a été prévu pour renforcer l'offre de service des lignes d'autocar régulières interurbaines.** Enfin, au cours de l'année 2020, la Région a fait de nouveaux choix sur ses modes de gestion, en choisissant de confier les lignes régulières à des Délégations de service public, qui permettent de responsabiliser l'exploitant tout en l'incitant à améliorer le service et la qualité de la ligne.

À l'heure de la crise, la Région a dû fortement adapter son plan de transport en diminuant l'offre de service pendant les confinements. Ces modifications de l'offre ont eu un impact direct sur la rémunération des transporteurs routiers. La Région s'est engagée à les soutenir pour la période du 16 mars 2020 jusqu'au 31 mai 2020, en versant une aide de 90% des montants prévus dans les contrats pour les services non réalisés. Ce taux correspond aux charges fixes supportées par les entreprises et exclut donc les charges variables (consommables) qui n'ont pas été payées pour les services annulés et sous réserve que le transporteur n'ait pas eu recours à l'aide du chômage partiel. Un protocole transactionnel a formalisé cet engagement pour déterminer les conditions d'indemnisation du transporteur et pour régulariser la situation financière au titre du contrat. De même, la Région a versé une compensation financière à la Régie Yeu continent (1,7 M€).

De plus, la Région a poursuivi en 2020 la modernisation des infrastructures ferroviaires.

Elle a suivi en particulier plusieurs opérations de travaux :

- la modernisation de la ligne La-Roche-sur-Yon – La Rochelle,
- la création d'un terminus technique en gare d'Ancenis,
- la modernisation de la ligne Clisson – Cholet,
- le contournement des sites industriels de Donges ainsi que le transfert des installations entre Nantes-État et Nantes-Blottereau.

En ce qui concerne les Lignes de desserte fine du territoire (LDFT), la Région s'est engagée avec l'État dans l'élaboration d'un protocole d'accord. Ce protocole, voté en octobre 2020, permet de classer ces lignes selon la part de financement des travaux à réaliser entre État et Région, et de les pérenniser. Sans attendre la mise en œuvre de ce protocole, la Région a participé au financement des travaux de régénération de la voie Alençon – Le Mans qui se sont achevés en décembre 2020. Des travaux de maintenance renforcée sur la ligne La Roche-sur-Yon – Bressuire – Thouars sont à l'étude en 2020 pour une réalisation à compter de 2021.

La Région a aussi poursuivi l'étude visant à améliorer l'accès de l'aéroport de Nantes Atlantique en transport collectif. L'étude sur la **desserte de l'aéroport Nantes Atlantique** et de la zone d'activité riveraine, engagée en mai 2019, par Nantes Métropole et la Région avec une participation des services de l'État, s'est terminée en décembre 2020 avec la décision de renforcer l'offre de transport collectif par le choix d'une desserte en Bus à haut niveau de service (BHNS) combinée à la création d'une halte ferroviaire sur la ligne Nantes Sainte-Pazanne.

Sur le volet maritime, la construction du nouveau ferry desservant l'île d'Yeu a été lancée.

Le choix du chantier qui assure la construction du nouveau ferry Insula Oya III a été réalisé fin décembre 2020. Le projet retenu va améliorer les conditions de traversée, augmenter les capacités d'emport de fret et sera plus respectueux de l'environnement (installation de cold ironing dans les ports). La livraison du navire est prévue pour août 2022. Le montant initial du marché s'est élevé à 21,890 M€ (hors taxes).

Accélérer le développement des mobilités durables

Dans le cadre du Plan de relance, la Région a soutenu en 2020 le développement des mobilités douces et innovantes à travers un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Par ailleurs, elle promeut l'usage du vélo, à travers la mise en œuvre de 3 nouvelles mesures :

- **mise en place d'une subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE).** Afin d'encourager le report modal, l'utilisation des transports en commun du réseau Aléop, et de promouvoir ainsi une mobilité durable, la Région met en place une subvention à l'achat d'un vélo électrique pour les abonnés annuels Aléop, sur une période limitée à 1 an, pour un montant de 100 €. Par ailleurs, dans le cadre du volet Transition écologique (minimum de 10%) de l'enveloppe exceptionnelle des CTR, les achats de vélos électriques par les collectivités pourront également être soutenus ;
- **augmentation du financement des itinéraires cyclables en rabatement sur les gares et points d'arrêt Aléop** avec une hausse de la part de financement de la Région à 50% contre 30% actuellement, et un élargissement des itinéraires de rabatement de 3 à 9 km afin de prendre en compte le développement des vélos à assistance électrique et intégrer plus de zones d'emplois et d'activités dans les aménagements finançables.
- **développement des abris sécurisés autour des gares et points d'arrêt routiers du réseau Aléop ainsi qu'autour des points générateurs de flux de déplacement** (notamment les lycées et aires de covoiturage).

Dans le cadre de son Plan de relance, la Région a aussi prévu de développer davantage la pratique du covoiturage, l'autopartage et le transport à la demande en partenariat avec les EPCI. Pour illustration, **dans le cadre du Plan de relance, elle a prévu d'étendre le transport à la demande à toutes les communes non couvertes d'ici 2022** pour permettre notamment aux usagers des territoires peu denses de pouvoir rejoindre facilement les pôles d'attractivité ou des points d'arrêts structurants du réseau régional Aléop. Le financement du Transport à la demande (TAD) devrait ainsi atteindre 1,6 M€ en 2022 une fois la couverture intégrale assurée.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020

PROTÉGER les Ligériens,
SOUTENIR l'économie régionale et les emplois,
ACCÉLÉRER le soutien en matière de santé et de croissance verte

